

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 302

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

FACILITATION ET SÉCURISATION DES ÉCHANGES



PROGRAMME 302
Facilitation et sécurisation des échanges

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Isabelle BRAUN-LEMAIRE

Directrice générale des douanes et droits indirects

Responsable du programme n° 302 : Facilitation et sécurisation des échanges

Le contrat d'objectifs et de moyens signé en décembre 2021 entre la *Direction générale des douanes et droits indirects* (DGDDI), la direction du budget et le Secrétariat général des ministères économiques et financiers fixe les grandes orientations stratégiques de la DGDDI jusqu'en 2025. Le rôle central de la douane en tant qu'administration de la frontière et de la marchandise y est réaffirmé, qu'il s'agisse de lutter contre les trafics ou d'accompagner les entreprises dans leurs opérations commerciales à l'international. Ce contrat s'accompagne d'une stratégie ambitieuse visant notamment à renforcer les capacités d'action des services douaniers dans l'ensemble de leurs domaines de compétence ainsi qu'à moderniser et améliorer les conditions d'exercice de leurs missions.

La signature de ce contrat vient clore une année 2021 caractérisée par un regain d'activité, après une année 2020 marquée par la crise sanitaire. L'impact de cette reprise sur les résultats de la DGDDI est manifeste dans chacun de ses domaines d'action.

- [Une année 2021 caractérisée par une performance élevée en matière de lutte contre les trafics](#)

En matière de la lutte contre les trafics illicites, les services douaniers ont saisi plus de 402 tonnes de tabacs, soit une performance jamais atteinte (+11% par rapport à l'année 2019 et +41% par rapport à 2020). Avec 74,86 tonnes de cannabis et 18,62 tonnes de cocaïne, les saisies de stupéfiants ont également atteint des niveaux sans précédent. En corollaire, le nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude enregistre une hausse significative en 2021 en comparaison des années antérieures. Les services d'enquête de la DGDDI ont entravé 94 organisations criminelles, démontrant à nouveau leur capacité à dépasser la simple saisie de marchandises de fraude pour aller vers l'identification et le démantèlement des organisations à l'origine de ces trafics.

La performance de la DGDDI en matière de fiscalité est également orientée à la hausse, avec plus de 439 millions d'euros de droits et taxes redressés (contre 305 M€ en 2020 et 281 M€ en 2019), et un nombre de contentieux fiscaux à enjeu particulièrement élevé. Ces résultats s'expliquent notamment par la mise en œuvre d'une analyse de risque et un ciblage de qualité au sein des bureaux de douane, conjuguée à la reprise des contrôles chez les opérateurs par les services d'enquête.

Enfin, les services douaniers ont maintenu un haut niveau de contrôle de la conformité des marchandises importées vis-à-vis des normes en vigueur, comme le montre le nombre de contentieux en matière de protection du consommateur, en forte hausse par rapport aux années antérieures (+18 % par rapport à l'année 2019). Dans un contexte marqué par la crise sanitaire, ces contrôles ont notamment ciblé les importations d'équipements de protection individuelle en lien avec la pandémie, et ont abouti au retrait du marché de plus de 20 millions de masques de protection non conformes.

- [L'aboutissement de projets structurants dans le domaine de l'action économique et du dédouanement](#)

Au-delà de sa mission de contrôle, la DGDDI a également poursuivi son action dans le domaine de l'action économique et du dédouanement. L'entrée en vigueur du paquet TVA e-commerce au 1^{er} juillet aura ainsi constitué l'un des jalons majeurs de l'année 2021. Conformément aux dispositions réglementaires, la DGDDI a développé un nouveau système de déclaration permettant aux opérateurs de déposer une déclaration au jeu de données simplifié pour les envois de e-commerce d'une valeur inférieure ou égale à 150 euros. Baptisé Delta H7, ce système a été

conçu pour offrir une très haute disponibilité et permettre une plus grande fluidité du dédouanement. Au total, plus de 40 millions de déclarations auront été déposées via ce nouveau système entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre. La montée en charge de ce système se poursuit en 2022.

La DGDDI a par ailleurs été fortement mobilisée dans le cadre de la création du point de contact numérique unique aux frontières FRANCE SESAME. Fruit d'un partenariat entre la DGDDI, la Direction générale de l'alimentation (DGAL), la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM), la plateforme FRANCE SESAME a été mise en service le 17 novembre 2021 sur les grands ports maritimes du Havre, de Dunkerque et de Marseille. FRANCE SESAME offre aux opérateurs des fonctionnalités de suivi en temps réel de l'état d'avancement des formalités et des contrôles liés au passage des marchandises soumises à contrôle vétérinaire, sanitaire ou phytosanitaire.

L'année 2021 aura enfin été marquée par la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et la fin de la période transitoire, effectives au 31 décembre 2020. Grâce au travail préparatoire mené par l'ensemble des services douaniers (mise en place de la « frontière intelligente », sensibilisation des opérateurs concernés, délivrance des autorisations douanières, etc.), le rétablissement de la frontière tierce avec le Royaume-Uni n'aura suscité aucune difficulté majeure.

- Les travaux relatifs aux transferts de fiscalités se sont poursuivis, avec la finalisation de la quatrième vague de transferts

En matière de fiscalité, les travaux préparatoires nécessaires au transfert d'une partie des missions fiscales de la DGDDI vers la direction générale des Finances publiques (DGFIP) se sont poursuivis. L'année 2021 a débuté avec la troisième vague de transferts. Après les boissons non alcoolisées (BNA) en 2019 et la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) en 2020, trois nouvelles taxes ont été transférées à la DGFIP le 1^{er} janvier 2021 : la composante "déchets" de la TGAP, la TVA Pétrole et la taxe spéciale sur certains véhicules routiers (TSVR). L'année 2021 aura par ailleurs permis la finalisation des travaux préparatoires à la mise en œuvre de la quatrième vague de transferts, intervenue au 1^{er} janvier 2022 : généralisation de l'auto-liquidation de la TVA à l'importation, transfert de trois TIC (TICFE – taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité, TICGN – taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel, TICC – taxe intérieure de consommation sur le charbon) et du DAFN (droit annuel de francisation et de navigation). Au titre des principales réalisations, il convient de citer :

- la création d'un dispositif informatisé de communication à la DGFIP des données nécessaires au pré-remplissage de la déclaration de TVA (CA3) et d'un service destiné aux redevables de la TVA à l'importation) pour la mise à disposition des informations essentielles des déclarations en douane correspondant aux montants pré-remplis ;
 - le soutien aux effectifs des bureaux, pôles énergétiques et recettes pour assurer la fin de gestion, et notamment le traitement des demandes de remboursement en matière de TICFE ;
 - la sécurisation juridique du transfert de la gestion des droits de navigation et de francisation à la DAM (direction des affaires maritimes) ainsi que des hypothèques maritimes aux greffes des tribunaux de commerce.
- La poursuite d'une politique volontariste en matière de données

Enfin, la douane a poursuivi sa politique volontariste en matière d'exploitation et de valorisation de ses données, par la consolidation de son lac de données et le développement de plusieurs cas d'usage dans le cadre du projet « valorisation des données ». La mise à disposition et l'exploitation de la donnée demeureront au cœur des priorités de la DGDDI pour les années à venir, comme en témoigne l'axe 17 du contrat d'objectifs et de moyens signé en décembre 2021.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Intensifier la lutte contre la fraude et renforcer la protection des entreprises et des consommateurs

INDICATEUR 1.1 : Lutte contre la fraude douanière et la criminalité organisée

INDICATEUR 1.2 : Protection des entreprises et des consommateurs

OBJECTIF 2 : Soutenir le développement des entreprises à l'international

INDICATEUR 2.1 : Taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires

INDICATEUR 2.2 : Taux de dématérialisation des formalités déclaratives

INDICATEUR 2.3 : Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international

OBJECTIF 3 : Améliorer l'efficacité de la collecte et des contrôles en matière douanière et fiscale

INDICATEUR 3.1 : Efficacité de la collecte des recettes douanières

INDICATEUR 3.2 : Efficacité des contrôles douaniers et fiscaux

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Intensifier la lutte contre la fraude et renforcer la protection des entreprises et des consommateurs

INDICATEUR

1.1 – Lutte contre la fraude douanière et la criminalité organisée

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude	Nb	8 672	7 990	10 500	9 000	16 211	11 500
Nombre d'organisations criminelles entravées par les services d'enquête douaniers	Nb	33	84	75	75	94	85

Commentaires techniques

* *Nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude*

- *Source des données* :

Système d'information de la DGDDI.

- *Mode de calcul* :

Ce sous-indicateur totalise le nombre de dossiers significatifs réalisés dans les secteurs des stupéfiants (saisies de plus de 1 000 €), des tabacs et cigarettes de contrebande (saisies de plus de 2 800 €), des contrefaçons (saisies de plus de 150 articles), des manquements à l'obligation déclarative de sommes, titres ou valeurs lors du franchissement de frontières intracommunautaires ou extracommunautaires (montant des sommes en jeu supérieur à 50 000 € et/ou blanchiment), des armes de guerre ou de défense (saisies de plus de deux armes) et des saisies réalisées dans le cadre de la convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (saisies de plus de 20 articles ou 10 kg).

* *Nombre d'organisations criminelles entravées par les services d'enquête douaniers*

- *Source des données* : Dispositif fiabilisé de collecte interne au service d'enquête judiciaire des finances (SEJF), précédemment SNDJ (service national de douane judiciaire), et de la Direction nationale du renseignement des enquêtes douanières (DNRED).

- *Mode de calcul* :

Le sous-indicateur « Nombre d'organisations criminelles entravées par les services d'enquêtes douaniers » totalise :

- le nombre d'organisations criminelles démantelées par le SEJF clôturés au cours de la période de référence et répondant à la définition fixée au niveau communautaire par la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil du 24 octobre 2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée. Selon cette définition, une « organisation criminelle » est une association structurée établie dans le temps, de plus de deux personnes agissant de façon concertée en vue de commettre des infractions punissables d'une peine privative de liberté d'au moins quatre ans, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier et/ou un avantage matériel. L'indicateur s'appuie sur l'adaptation d'une méthode élaborée par EUROPOL (SOCTA) et un dispositif fiabilisé de collecte des données au sein du service ;

- le nombre d'organisations criminelles identifiées et entravées par la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED) répondant aux 4 critères suivants : dossier ayant donné lieu à la notification d'une infraction réprimée par un ou des articles du CDN /CGI prévoyant une peine d'emprisonnement d'au moins quatre ans (articles 414 alinéa 2, 414 alinéa 3, 415, 451 bis, 459 du CDN et article 1810 alinéa 10 du CGI sous couvert du 1811), dossier donnant lieu à des suites judiciaires, pour lequel existe une association structurée, établie dans le temps et comptant plus de deux personnes (cf. décision-cadre 2008/841 du Conseil du 24 octobre 2008) et dossier dont les investigations doivent être formalisées et exploitables en procédure judiciaire.

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**1.2 – Protection des entreprises et des consommateurs**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçon	Nb	2 356	2 220	2 000	2 100	2 347	2 200
Nombre de contentieux en matière de protection du consommateur	Nb	10 735	9 921	9 500	Sans objet	12 666	10 500

Commentaires techniques** Nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçon**- Source des données :*

Système d'information de la DGDDI.

- Mode de calcul :

Ce sous indicateur totalise le nombre de dossiers significatifs réalisés dans ce secteur (saisies de plus de 150 articles).

** Nombre de contentieux en matière de protection du consommateur**- Source des données :*

Système d'information de la DGDDI et collecte auprès des services.

- Mode de calcul :

Ce sous-indicateur comptabilise les infractions aux normes techniques, sanitaires, de santé et phytosanitaires. Il reprend également les fiches de dessaisissement établies par les services lors du contrôle des denrées alimentaires présentes dans les bagages des voyageurs et lors du contrôle du fret express et postal.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur relatif au nombre de contentieux à enjeu de lutte contre la fraude (indicateur 1.1.1)**

Le nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude enregistre une hausse très significative en 2021, après une année 2020 marquée par un résultat satisfaisant au regard du contexte (confinement, effondrement des flux de passagers aériens). La prévision 2021, fixée à 10 500 contentieux, est ainsi largement dépassée.

Ce résultat s'explique par une nette augmentation des constatations à enjeu en matière de stupéfiants, notamment dans les flux de fret express et postal. Cette performance à la hausse a été en partie permise par le redéploiement des unités de la surveillance de la direction de Roissy voyageurs sur des missions de contrôle du fret express et postal, qui se sont traduites par la saisie de quantités significatives de cannabis acheminées par ce vecteur. Les contentieux à enjeu en matière de tabac sont également orientés à la hausse par rapport aux années antérieures.

Indicateur relatif au nombre d'organisations criminelles entravées par les services d'enquête douaniers (indicateur 1.1.2)

Le nouveau format de cet indicateur a été intégré au PAP pour l'année 2020 (le précédent ne tenait compte que de l'action des officiers de douane judiciaire). Le résultat 2019 correspond quant à lui au périmètre antérieur de l'indicateur.

Avec un total de 94 organisations criminelles entravées, la performance 2021 est orientée à la hausse par rapport aux années antérieures. La prévision fixée pour 2021 est ainsi atteinte.

La contribution de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) à ce résultat est stable, avec 42 organisations criminelles entravées. Le service des enquêtes judiciaires des finances (partie douane judiciaire) voit sa performance augmenter de manière significative (+24 %). Ce résultat s'explique notamment par la clôture par les officiers de douane judiciaire du SEJF d'un nombre important de dossiers d'enquête répondant aux critères de cet indicateur (criminalité organisée). De manière générale, les enquêtes judiciaires portant sur des faits de contrebande ou d'escroquerie à la TVA, qui constituent une part importante des enquêtes confiées aux officiers de douane judiciaire, comportent nécessairement un volet international et tendent de plus en plus à mettre en évidence des réseaux criminels structurés.

Indicateur relatif au nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçon (indicateur 1.2.1)

L'année 2020 avait été caractérisée par un résultat en retrait s'agissant des contentieux à enjeu en matière de contrefaçon, du fait notamment de la crise sanitaire et de la baisse d'activité induite par le confinement. L'année 2021 est marquée par un retour à un résultat comparable aux années 2018 et 2019 dans ce domaine, avec le maintien d'un nombre significatif de contentieux réalisés sur les flux de fret express postal. Cette performance permet de dépasser la prévision établie pour 2021 (2 000 contentieux en prévision, pour 2 347 en réalisé).

Indicateur relatif au nombre de contentieux en matière de protection du consommateur (indicateur 1.2.2)

Cet indicateur comptabilise les infractions aux normes techniques, sanitaires, de santé et phytosanitaires. Il reprend également les fiches de dessaisissement établies par les services lors du contrôle des denrées alimentaires sur les voyageurs ainsi que dans le fret express et postal.

Le nombre de contentieux en matière de protection du consommateur enregistre une hausse significative en 2021, avec plus de 12 600 contentieux réalisés. La prévision 2021 est ainsi dépassée. Cette performance s'apprécie notamment du fait d'un accroissement notable depuis 2019 des contentieux portant sur des infractions aux normes de santé, qui constituent une part prépondérante des contentieux en matière de protection du consommateur ces deux dernières années. L'analyse des données 2021 confirme la sensibilité du fret express et postal, près de 60 % de ces contentieux étant réalisés sur ce vecteur. Les services douaniers ont notamment maintenu en 2021 un haut niveau de contrôles s'agissant des importations d'équipements de protection individuelle en lien avec la pandémie. Ces contrôles auront notamment permis le retrait du marché de plus de 20 millions de masques de protection non conformes.

OBJECTIF

2 – Soutenir le développement des entreprises à l'international

INDICATEUR

2.1 – Taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires	%	Sans objet	96,2	89	90	97	91

Commentaires techniques

- Source des données :

Système d'information de la DGDDI et enquête annuelle.

- Mode de calcul :

L'indicateur évalue le pourcentage de rescrits délivrés dans des délais réglementaires. Sont pris en considération :

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Objectifs et indicateurs de performance

- le pourcentage des rescrits délivrés dans les quatre mois sur la base du code des douanes de l'Union.
- le pourcentage des rescrits issus de la loi pour un Etat au service d'une société de confiance délivrés dans les trois mois.

INDICATEUR**2.2 – Taux de dématérialisation des formalités déclaratives**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de dématérialisation des formalités déclaratives	%	Sans objet	99	98	Sans objet	99	98

Commentaires techniques- *Source des données* :

Système d'information de la DGDDI.

- *Mode de calcul* :

L'indicateur « Taux de dématérialisation des formalités déclaratives » est un ratio. Le numérateur totalise les déclarations déposées auprès de la DGDDI au titre de l'année N sous format dématérialisé. Le dénominateur correspond à l'addition de toutes les déclarations déposées au titre de l'année N, soit au format dématérialisé, soit sous format « papier ».

INDICATEUR**2.3 – Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international	%	93,13	89,5	93	93	82,9	93,5

Commentaires techniques- *Source des données* :

Enquête annuelle (sondage).

- *Mode de calcul* :

Cet indicateur s'appuie sur une enquête annuelle réalisée au moyen d'un formulaire en ligne dont une partie est consacrée aux engagements de qualité de service de la démarche « Services Publics + ». Le questionnaire permet aux opérateurs d'exprimer leur niveau de satisfaction (5 niveaux, de « très satisfait » à « pas du tout satisfait »).

Le taux est composé :

- au numérateur : du nombre d'opérateurs du commerce international s'étant déclarés « très satisfaits » ou « satisfaits » ;
- au dénominateur : du nombre total d'opérateurs du commerce international ayant répondu à l'enquête.

Les modalités de diffusion de l'enquête ont évolué en 2020 afin de tenir compte des règles relatives à la protection des données personnelles (passage d'une liste de diffusion à une mise à disposition sur le site internet douane.gouv.fr). Cette évolution s'est traduite par un nombre de réponse moins important en comparaison des années antérieures.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur relatif au taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires (indicateur 2.1)

Introduit au PAP pour la première fois en 2020, cet indicateur vise à mesurer l'engagement des services pour délivrer aux opérateurs les rescrits relevant de la compétence de la DGDDI dans les délais réglementaires, cette capacité de l'administration à répondre rapidement étant un marqueur fort de la qualité du service rendu aux entreprises, qui, via le rescrit, sont en recherche d'une sécurisation accrue de leurs opérations.

Ces rescrits comprennent les rescrits liés au dédouanement (renseignements tarifaires contraignants, renseignements contraignants sur l'origine, avis sur la valeur en douane), ainsi que les rescrits ESSOC (classements fiscaux et prises de position formelle de l'administration). La DGDDI aura délivré près de 8 300 rescrits en 2021, soit un chiffre en hausse constante ces dernières années (+25 % par rapport à 2018). Cette augmentation du nombre de rescrits délivrés ne s'est pas traduite par une dégradation des délais de délivrance puisque le taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires poursuit sa tendance haussière pour s'établir à 97% en 2021, pour un taux estimé à 90% en 2019 lors de la création de l'indicateur.

Les services de la DGDDI ont maintenu un haut niveau d'engagement afin de respecter les délais réglementaires en matière de délivrance de rescrits, dans un contexte marqué par la déconcentration de la délivrance des renseignements tarifaires contraignants (RTC), intervenue au 1^{er} janvier 2021. Comme en 2020, cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse du nombre de RTC délivrés dans les délais réglementaires, les RTC représentant une part prépondérante des rescrits délivrés par la DGDDI. Le transfert de cette compétence depuis la direction générale vers le Service national douanier de remboursement et de délivrance de renseignements tarifaires contraignants (SND2R) a donc permis le maintien d'un service public de qualité à destination des opérateurs recherchant la sécurisation de leurs opérations commerciales à l'international. La prévision conservatrice qui avait été établie pour 2021 du fait des incertitudes liées au transfert de cette activité est ainsi dépassée.

Indicateur relatif au taux de dématérialisation des formalités déclaratives (indicateur 2.2)

La dématérialisation des formalités déclaratives relevant de la compétence de la DGDDI vise à la fois à faciliter, simplifier et accélérer les processus déclaratifs auxquels doivent se soumettre les opérateurs dans une perspective d'amélioration du service rendu à l'usager et de renforcement de la compétitivité des entreprises françaises.

Toutes les déclarations en douane pour l'importation et l'exportation de fret traditionnel sont ainsi déposées de façon électronique, hors quelques cas résiduels (comme les opérateurs occasionnels ou les déclarations de déménagement par les particuliers). La majorité de ces déclarations sont en outre déposées via des formats d'échanges EDI (*Electronic Data Interchange*). Concrètement, les entreprises peuvent gérer directement les déclarations en douane depuis leurs systèmes informatiques pour les adresser à l'administration. Il n'est donc pas nécessaire de saisir manuellement les déclarations sur le portail internet de la douane.

Dans le domaine des contributions indirectes, la DGDDI a mené un important chantier de dématérialisation des déclarations avec la mise en place de l'applicatif CIEL (contributions indirectes en ligne). Ce service en ligne permet aux opérateurs concernés de remplir plusieurs formalités en une seule connexion et facilite la gestion au travers de diverses fonctionnalités (calcul automatisé de la taxation, reprise des données d'un mois sur l'autre, possibilité de joindre librement tout document à destination du service gestionnaire, etc.).

L'aboutissement des projets de dématérialisation des formalités déclaratives menés ces dernières années par la DGDDI dans ses différents secteurs de compétence se traduit par un taux de dématérialisation très élevé, accru en 2021 par une hausse significative du nombre de déclarations en douane sur les flux de fret express et postal (26,8M de déclarations, contre 18,8M en 2020 et 15,3M en 2019 pour Delta X). La prévision 2021, fixée à 98%, est ainsi atteinte.

La DGDDI poursuivra sa politique de dématérialisation dans les années à venir, en accompagnant les opérateurs face à ces évolutions d'une part, et en concentrant son action sur les processus papier résiduels d'autre part (déclarations en douane des particuliers et des occasionnels notamment).

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Objectifs et indicateurs de performance

Indicateur relatif au taux de satisfaction des opérateurs du commerce international (indicateur 2.3)

Le taux de satisfaction des opérateurs du commerce international est orienté à la baisse en 2021, avec 82,9 % de sondés qui se déclarent satisfaits ou très satisfaits, pour une prévision établie à 93 %. La part des « *non satisfaits* » reste toutefois inférieure à 5 %, tandis que la part des opérateurs du commerce international s'étant déclarés « *neutres* » est en augmentation. L'analyse des éléments littéraux apportés par les opérateurs dans le questionnaire est en cours et permettra d'identifier plus précisément les motifs d'insatisfaction remontés.

OBJECTIF**3 – Améliorer l'efficacité de la collecte et des contrôles en matière douanière et fiscale****INDICATEUR****3.1 – Efficacité de la collecte des recettes douanières**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Coût de la collecte des recettes douanières	%	0,39	0,45	0,40	Sans objet	0,46	0,40
Taux de recouvrement des créances non contentieuses	%	98,45	98,13	98,5	Sans objet	97,93	98,5

Commentaires techniques*** Coût de la collecte des recettes douanières****- Source des données :**

Système d'information de la DGDDI et « enquête-temps » annuelle auprès des services déconcentrés et à compétence nationale.

- Mode de calcul :

Ce sous-indicateur correspond à un coût de gestion pour 100 euros de recettes douanières collectées par la DGDDI. Il est disponible annuellement, au niveau central. Il comporte :

– au numérateur, le coût complet de gestion des impositions recouvrées par le réseau comptable de la DGDDI, soit l'ensemble des charges directes de personnel et de fonctionnement relatives aux fonctions d'assiette, de contrôle et de recouvrement des impositions, ainsi qu'une quote-part du coût des fonctions support (direction générale, formation professionnelle, centres informatiques). La méthode de calcul du coût est celle définie par le rapport de la mission d'assistance conduite par l'inspection générale des finances en 2009, qui prévoit notamment la prise en compte du montant réel de la contribution de la DGDDI au CAS Pensions. Les données utilisées pour le calcul sont principalement issues d'une enquête auprès des directions régionales pour déterminer la part des effectifs de chaque service relevant des fonctions de gestion, de contrôle et de recouvrement des impositions.

– au dénominateur, le rendement brut des impôts gérés par la DGDDI.

Remarque : les dépenses engagées pour l'année 2020 ont été mises à jour, celles de 2021 reposent sur des données provisoires qui feront l'objet d'une mise à jour dans le RAP 2022.

*** Taux de recouvrement dans l'année des créances non contentieuses des professionnels****- Source des données :** Système d'information de la DGDDI.

- Mode de calcul : L'indicateur est un ratio qui rapporte au numérateur les sommes à recouvrer (SAR) payées, les restes à recouvrer (RAR) payés, les bordereaux payés et les RAR admis en non valeur (ANV). Au dénominateur figurent les SAR créées, RAP de SAR annulées, RAR créés non issus de prise en charge (PEC) de SAR – RAR admis en décharge et bordereaux créés.

INDICATEUR

3.2 – Efficacité des contrôles douaniers et fiscaux

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de contentieux fiscaux à enjeu	Nb	3 878	3 116	3 000	Sans objet	4 124	3 200
Taux de contrôle positif en matière de dédouanement	%	4,7	3,9	5,0	Sans objet	5,7	5,2
Part des contrôles réalisés à l'aide de la cellule datamining sur le total des prescriptions du SARC (partie dédouanement)	%	Sans objet	30	50	35	26	55

Commentaires techniques

* Nombre de contentieux fiscaux à enjeu- Source des données :

Système d'information de la DGDDI.

- Mode de calcul :

Ce sous-indicateur totalise le nombre de dossiers significatifs comportant des droits et des taxes redressés par les services douaniers. Le seuil de déclenchement d'un contentieux à enjeu est fixé à 3 500 €, à l'exception du droit annuel de francisation des navires et des autres fiscalités énergétiques (1 750 €), de la taxe spéciale sur les véhicules routiers (1 500 €), de l'octroi de mer (1 000 €) et de la fiscalité sur les tabacs (750 €).

* Taux de contrôle positif en matière de dédouanement- Source des données :

Système d'information de la DGDDI.

- Mode de calcul :

Ce sous-indicateur est un ratio entre, d'une part, le nombre de contrôles positifs réalisés sur des déclarations en douane mises sous contrôle et, d'autre part, le nombre total de déclarations en douane mises sous contrôle.

Le nombre de dossiers contentieux provient de manière automatisée de l'application nationale de gestion du contentieux douanier. Le nombre de déclarations en douane mises sous contrôle provient de manière automatisée de l'application BAsE NAtionale des COntroles (BANACO). Les données sont extraites dans le système d'information décisionnel de la douane (Quantum).

* Part des contrôles réalisés à l'aide de la cellule datamining sur le total des prescriptions du SARC- Source des données :

Dispositif fiabilisé de suivi des prescriptions de contrôle interne au SARC.

- Mode de calcul :

Ce sous-indicateur est un ratio reprenant :

- au numérateur : le nombre de contrôles réalisés à l'aide de la cellule *datamining* du SARC en matière de fiscalité et de dédouanement.

- au dénominateur : le nombre total de contrôles en matière de fiscalité et de dédouanement (hors prohibitions) réalisés sur prescription du SARC.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Coût de collecte des recettes douanières pour 100 euros collectés (indicateur 3.1.1)

Le coût de la collecte de la fiscalité douanière est établi sur la base d'un rapport entre le coût total de la perception fiscale et le total des recettes collectées sur l'année considérée. En 2021, le coût de collecte de la DGDDI s'établit à 46 centimes pour 100 euros collectés, pour une prévision fixée à 40 centimes.

Tout comme en 2020, la hausse du coût de collecte observée en 2021 s'explique exclusivement par une baisse des perceptions fiscales de la DGDDI (-13,6% par rapport à 2019), tandis que le coût diminue légèrement. Si la crise sanitaire était à l'origine de la baisse observée en 2020, la diminution s'explique en 2021 par le transfert vers la DGFIP du recouvrement de la TVA pétrole, de la TSVR ainsi que de la TGAP déchets, intervenu au 1^{er} janvier 2021.

Taux de recouvrement des créances non-contentieuses (indicateur 3.1.2)

Avec 97,93%, le taux de recouvrement des créances non contentieuses des professionnels est inférieur de 0,6 point par rapport à la prévision établie pour l'année 2021. Bien que marqué par une légère dégradation ces dernières années, cet indicateur reste à un niveau élevé, traduisant ainsi l'efficacité du dispositif de recouvrement mis en oeuvre par la DGDDI.

Le transfert des missions fiscales constitue le principal élément d'explication au léger infléchissement du taux de civisme fiscal observé en 2021. Le transfert à la DGFIP du recouvrement de la TVA pétrole et de la TGAP, intervenu au 1^{er} janvier 2021, s'est ainsi traduit par une réduction du nombre de bordereaux créditaires traités par la DGDDI, pour lesquels le taux de civisme fiscal est structurellement supérieur à celui relatif aux sommes à recouvrer (SAR), avec un niveau proche de 100% (99,81% en 2021). En outre, ces fiscalités représentant une volumétrie conséquente en montant, le transfert se traduit par une augmentation de la part des fiscalités moins aisément recouvrables dans les créances de la DGDDI. Dans ce contexte, une dégradation structurelle du taux de civisme fiscal est attendue par la DGDDI pour les années à venir.

Nombre de contentieux fiscaux à enjeu (indicateur 3.2.1)

En matière de lutte contre la fraude fiscale, les services de la DGDDI concentrent l'essentiel de leur action sur les fraudes les plus significatives. Cet indicateur permet de s'assurer de la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne de contrôle valorisant ainsi le rôle des bureaux de douane, des services d'enquête et des brigades de surveillance.

Après un résultat 2020 marqué par la baisse d'activité liée à la crise sanitaire, le nombre de contentieux fiscaux à enjeu enregistre une hausse significative en 2021, qui place la performance de la DGDDI dans ce domaine à un niveau supérieur aux années 2018 et 2019. Le résultat 2021 est ainsi au-delà de la prévision établie. Cette évolution se retrouve également dans les montants des droits et taxes redressés, qui devraient atteindre en 2021 un niveau particulièrement élevé.

Cette performance s'explique en grande partie par une forte hausse des contentieux à enjeu portant sur le dédouanement, qui représentent plus de la moitié des contentieux fiscaux à enjeu de la DGDDI, part qui aura vocation à se renforcer progressivement dans un contexte marqué par le transfert des fiscalités. Ces contentieux enregistrent ainsi une hausse de 17 % par rapport à l'année 2019, et de 50 % par rapport à l'année 2020. Le report de contrôles ex post à enjeu n'ayant pas pu être finalisés en 2020 du fait de la crise sanitaire et des périodes de confinement constitue l'un des éléments d'explication de cette augmentation.

Taux de contrôle positif en matière de dédouanement (indicateur 3.2.2)

Le taux de contrôle positif en matière de dédouanement s'établit à 5,7 %, pour une prévision fixée à 5 %. Ce taux permet de s'assurer de l'efficacité de l'analyse de risque et du ciblage des déclarations en douane opérés par les services douaniers.

Cette amélioration s'explique notamment par la reprise des contrôles physiques à la suite d'une année 2020 marquée par le confinement de mars à mai, ce type de contrôles donnant plus fréquemment lieu à la découverte d'irrégularités que les contrôles documentaires.

Part des contrôles réalisés à l'aide de la cellule *datamining* sur le total des prescriptions du SARC (indicateur 3.2.3)

La part des contrôles réalisés à l'aide de la cellule *datamining* sur le total des prescriptions du SARC s'établit à 26 % en 2021, pour une prévision fixée à 50%. Cette performance en retrait par rapport à la prévision s'explique par deux facteurs. D'une part, la livraison tardive du cas d'usage « minoration de valeur » développé dans le cadre du projet « Valorisation des données » s'est traduite par une baisse des cibles issues du *datamining*. D'autre part, la forte hausse des cibles issues de l'analyse de risque classique en ce qui concerne la protection des intérêts financiers de l'UE a engendré une dégradation du ratio.

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	516 620 046 520 630 224	14 578 076 14 686 888	3 589 732 899 570		534 787 854 536 216 682	534 787 854
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	139 039 924 111 308 067	31 864 892 31 889 224	12 177 234 -710 247		183 082 050 142 487 044	192 016 281
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	233 325 307 220 724 706	1 828 377 7 180 738	8 766 067 3 192 207		243 919 751 231 097 652	243 919 751
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	132 272 520 122 633 747	801 560 1 731 984	1 415 170 415 987	7 000 000 5 420 421	141 489 250 130 202 139	141 489 250
06 – Soutien des services opérationnels	240 780 894 264 229 454	116 464 674 220 546 621	24 491 518 13 503 113	1 100 000 1 045 605	382 837 086 499 324 792	384 837 086
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac				86 508 000 91 846 318	86 508 000 91 846 318	86 508 000
Total des AE prévues en LFI	1 262 038 691	165 537 579	50 439 721	94 608 000	1 572 623 991	1 583 558 222
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+233 764		+4 196 275 (hors titre 2)		+4 430 039	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-12 165 483		+88 483 964 (hors titre 2)		+76 318 481	
Total des AE ouvertes	1 250 106 972		403 265 539 (hors titre 2)		1 653 372 511	
Total des AE consommées	1 239 526 198	276 035 455	17 300 630	98 312 344	1 631 174 627	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	516 620 046 520 630 224	14 364 148 13 227 490	3 484 297 2 358 019		534 468 491 536 215 733	534 468 491
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	139 039 924 111 308 067	28 071 208 22 947 550	7 247 730 10 947 409		174 358 862 145 203 025	183 293 093
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	233 325 307 220 724 706	1 771 338 8 270 743	8 492 600 3 145 185		243 589 245 232 140 634	243 589 245
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	132 272 520 122 633 747	776 555 2 190 682	1 371 023 250 645	7 000 000 5 420 421	141 420 098 130 495 494	141 420 098
06 – Soutien des services opérationnels	240 780 894 264 229 454	117 617 046 217 948 560	25 101 493 17 239 549	1 100 000 1 013 996	384 599 433 500 431 558	386 599 433
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac				86 508 000 91 830 686	86 508 000 91 830 686	86 508 000
Total des CP prévus en LFI	1 262 038 691	162 600 295	45 697 143	94 608 000	1 564 944 129	1 575 878 360

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+233 764		+4 196 275 (hors titre 2)		+4 430 039	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-12 165 483		+96 376 699 (hors titre 2)		+84 211 216	
Total des CP ouverts	1 250 106 972		403 478 412 (hors titre 2)		1 653 585 384	
Total des CP consommés	1 239 526 198	264 585 024	33 940 806	98 265 103	1 636 317 131	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	505 707 287 523 928 656	12 617 634 22 307 058	10 100 000 552 409		528 424 921	528 424 921 546 788 122
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	140 925 291 112 013 255	26 955 989 18 882 610	10 916 988 4 558 683		178 798 268	184 398 268 135 454 548
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	240 424 820 222 123 099	2 525 000 7 965 074	4 900 000 4 926 135		247 849 820	247 849 820 235 014 308
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	141 821 867 123 410 688	2 000 000 1 509 219	2 428 000 311 020	7 600 000 6 201 188	153 849 867	153 849 867 131 432 115
06 – Soutien des services opérationnels	241 526 136 265 427 762	123 174 103 146 529 377	18 864 869 21 939 611	1 100 000 1 026 130	384 665 108	387 165 108 434 922 881
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac		7 485		92 208 000 81 798 598	92 208 000	92 208 000 81 806 083
Total des AE prévues en LFI	1 270 405 401	167 272 726	47 209 857	100 908 000	1 585 795 984	1 593 895 984
Total des AE consommées	1 246 903 460	197 200 823	32 287 858	89 025 916		1 565 418 058

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>						
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	505 707 287 523 928 656	12 617 634 15 484 268	10 459 000 686 394		528 783 921	528 783 921 540 099 318
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	140 925 291 112 013 255	27 355 989 22 398 620	11 828 200 12 370 141		180 109 480	185 709 480 146 782 017
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	240 424 820 222 123 099	2 525 000 6 108 167	4 139 000 3 181 483		247 088 820	247 088 820 231 412 750
05 – Fiscalité douanière, énergétique et	141 821 867	2 000 000	2 428 000	7 600 000	153 849 867	153 849 867

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
environnementale	123 410 688	1 417 064	386 418	6 201 188		131 415 358
06 – Soutien des services opérationnels	241 526 136 265 427 762	126 465 401 137 507 317	17 672 200 21 759 085	1 100 000 1 049 912	386 763 737	389 263 737 425 744 076
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac		7 485		92 208 000 81 837 882	92 208 000	92 208 000 81 845 367
Total des CP prévus en LFI	1 270 405 401	170 964 024	46 526 400	100 908 000	1 588 803 825	1 596 903 825
Total des CP consommés	1 246 903 460	182 922 921	38 383 521	89 088 983		1 557 298 885

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 246 903 460	1 262 038 691	1 239 526 198	1 246 903 460	1 262 038 691	1 239 526 198
Rémunérations d'activité	775 107 939	789 467 986	771 349 225	775 107 939	789 467 986	771 349 225
Cotisations et contributions sociales	469 024 229	469 667 448	464 982 038	469 024 229	469 667 448	464 982 038
Prestations sociales et allocations diverses	2 771 292	2 903 257	3 194 935	2 771 292	2 903 257	3 194 935
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	197 200 823	165 537 579	276 035 455	182 922 921	162 600 295	264 585 024
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	197 200 823	165 537 579	276 035 455	182 922 921	162 600 295	264 585 024
Titre 5 – Dépenses d'investissement	32 287 858	50 439 721	17 300 630	38 383 521	45 697 143	33 940 806
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	23 690 328	29 133 647	11 393 958	30 505 886	25 055 735	28 052 255
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	8 597 530	21 306 074	5 906 673	7 877 635	20 641 408	5 888 551
Titre 6 – Dépenses d'intervention	89 025 916	94 608 000	98 312 344	89 088 983	94 608 000	98 265 103
Transferts aux ménages	6 201 188	7 000 000	5 420 421	6 201 188	7 000 000	5 420 421
Transferts aux entreprises	81 805 593	86 508 000	91 846 318	81 844 877	86 508 000	91 830 686
Transferts aux autres collectivités	1 019 135	1 100 000	1 045 605	1 042 918	1 100 000	1 013 996
Total hors FdC et AdP		1 572 623 991			1 564 944 129	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-11 931 719			-11 931 719	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+92 680 239			+100 572 974	
Total*	1 565 418 058	1 653 372 511	1 631 174 627	1 557 298 885	1 653 585 384	1 636 317 131

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel			233 764			233 764
Autres natures de dépenses	4 016 989	10 934 231	4 196 275	4 016 989	10 934 231	4 196 275
Total	4 016 989	10 934 231	4 430 039	4 016 989	10 934 231	4 430 039

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		212 695		212 695				
03/2021		333 323		333 323				
04/2021		169 883		169 883				
05/2021		214 576		214 576				
06/2021		243 837		243 837				
07/2021		303 081		303 081				
08/2021		230 718		230 718				
09/2021		199 758		199 758				
10/2021		141 073		141 073				
11/2021		443 439		443 439				
12/2021		150 406		150 406				
01/2022		4 074		4 074				
Total		2 646 862		2 646 862				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/2021		1 257 203		1 257 203				
09/2021		1 009		1 009				
11/2021	233 764	10 961	233 764	10 961				
12/2021		276 096		276 096				
01/2022		4 145		4 145				
Total	233 764	1 549 414	233 764	1 549 414				

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2021		7 977 295						
Total		7 977 295						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2021		2 881 508		4 328 848				
Total		2 881 508		4 328 848				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/02/2021		895 082		9 551 952				
Total		895 082		9 551 952				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021					2 522 529		1 649 301	
19/11/2021					19 180		19 180	
Total					2 541 709		1 668 481	

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021		912 781		912 781	106 114			106 114
Total		912 781		912 781	106 114			106 114

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						4 773 790		4 773 790
01/12/2021		83 132 797		88 025 389	12 059 369			12 059 369
Total		83 132 797		88 025 389	12 059 369	4 773 790		12 059 369 4 773 790

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	233 764	99 995 738	233 764	107 015 245	12 165 483	7 315 499	12 165 483	6 442 271

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2021 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2021. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2021.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)				
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2020	Chiffrage initial 2021	Chiffrage actualisé 2021
710109	Exclusion de la base d'imposition des marges commerciales sur la distribution de tabac en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion Régimes ultramarins <i>Bénéficiaires 2019 : 13 Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1976 - Dernière modification : 1976 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 298 sexdecies</i>	80	75	85
Total		80	75	85

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	516 620 046 520 630 224	18 167 808 15 586 458	534 787 854 536 216 682	516 620 046 520 630 224	17 848 445 15 585 509	534 468 491 536 215 733
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	139 039 924 111 308 067	44 042 126 31 178 977	192 016 281 142 487 044	139 039 924 111 308 067	35 318 938 33 894 958	183 293 093 145 203 025
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	233 325 307 220 724 706	10 594 444 10 372 946	243 919 751 231 097 652	233 325 307 220 724 706	10 263 938 11 415 927	243 589 245 232 140 634
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	132 272 520 122 633 747	9 216 730 7 568 392	141 489 250 130 202 139	132 272 520 122 633 747	9 147 578 7 861 748	141 420 098 130 495 494
06 – Soutien des services opérationnels	240 780 894 264 229 454	142 056 192 235 095 338	384 837 086 499 324 792	240 780 894 264 229 454	143 818 539 236 202 105	386 599 433 500 431 558
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac		86 508 000 91 846 318	86 508 000 91 846 318		86 508 000 91 830 686	86 508 000 91 830 686
Total des crédits prévus en LFI *	1 262 038 691	310 585 300	1 572 623 991	1 262 038 691	302 905 438	1 564 944 129
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-11 931 719	+92 680 239	+80 748 520	-11 931 719	+100 572 974	+88 641 255
Total des crédits ouverts	1 250 106 972	403 265 539	1 653 372 511	1 250 106 972	403 478 412	1 653 585 384
Total des crédits consommés	1 239 526 198	391 648 429	1 631 174 627	1 239 526 198	396 790 933	1 636 317 131
Crédits ouverts - crédits consommés	+10 580 774	+11 617 110	+22 197 884	+10 580 774	+6 687 479	+17 268 253

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 262 038 691	314 162 720	1 576 201 411	1 262 038 691	306 482 858	1 568 521 549
Amendements	0	-3 577 420	-3 577 420	0	-3 577 420	-3 577 420
LFI	1 262 038 691	310 585 300	1 572 623 991	1 262 038 691	302 905 438	1 564 944 129

Les crédits inscrits en projet de loi de finances pour 2021 s'élevaient à 1 576 201 411 € en AE et 1 568 521 549 € en CP.

L'amendement n°1236 présenté par le Gouvernement, sous l'article 33 état B de la loi de finances, procède à une minoration des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de la mission « Gestion des finances publiques » venant en diminution de la ressource pour le programme 302 à hauteur de 3 577 420 € en AE et en CP.

Après la prise en compte de cet amendement, les crédits votés en loi de finances initiale pour 2021 s'élèvent à 1 572 623 991 € en AE et 1 564 944 129 € en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits votés en loi de finances initiale ont été affectés en cours de gestion 2021 par les éléments suivants :

Reports de crédits :

Au titre des reports de 2020 sur 2021, les arrêtés du 22 janvier 2021, du 29 janvier 2021 et du 23 février 2021 se sont traduits par les ouvertures de crédits suivantes :

- 7 977 295 € d'AE affectées sur des tranches fonctionnelles (AENE) ;
- 2 881 508 € en AE et 4 328 848 € de CP en crédits de fonds de concours ;
- 895 082 € en AE et 9 551 952 € en CP de crédits généraux.

Rattachements de fonds de concours et ouvertures d'attributions de produits :

En 2021, la douane a bénéficié de rattachements de crédits issus de fonds de concours d'un montant de 1 783 177 € en AE et en CP (dont 233 764 € en AE et CP en titre 2) et d'ouvertures d'attributions de produits pour un montant de 2 646 861 € en AE et CP (cf. détail présenté ci-dessous).

Décrets de transfert :

Décret n°2021-831 du 28 juin, 2021 portant annulation de crédits d'un montant de 2 522 529 € en AE et 1 649 301 € en CP (HT2) : Ces montants comprennent :

- un transfert de crédits sortant d'un montant de 2 305 554 € en AE et CP à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » et destinés au financement d'ordinateurs sur le stock stratégique de l'État géré par la Direction interministérielle du numérique (DINUM) ;
- un transfert de crédits sortant d'un montant de 1 126 433 € en AE et 324 506 € en CP à destination du programme 176 « Police nationale » et destiné au financement du service national des données de voyage (SNDV) ;
- un transfert de crédits sortant d'un montant de 280 232 € en AE et 208 931 € en CP à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » et destinés au financement de la montée en résilience du réseau interministériel de l'État (RIE) ;
- un transfert de crédits sortant d'un montant de 1 217 € en AE et CP à destination du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » et destinés au financement du remboursement des frais de la quarantaine obligatoire en Nouvelle-Calédonie ;
- des transferts de crédits entrants d'un montant de 1 190 907 € en AE et CP et correspondent à la refacturation des prestations d'hébergement dans le Centre serveur des Douanes à Osny ;

Décret n°2021-1509 du 19 novembre 2021 portant transfert de crédits d'un montant de 19 180 € en AE et CP (HT2) à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » et destinés au financement de l'acheminement du stock Etat des masques grand public par le ministère de l'intérieur.

Décrets de virement :

Décret n° 2021-830 du 28 juin 2021 portant virement de crédits d'un montant de :

- 620 256 € en AE et en CP (HT2) destinés au financement de prestations d'hébergement (location de baies informatiques) dans le Centre serveur des Douanes à Osny et 292 525 € en AE et en CP (HT2) dans le Datacenter de Toulouse ;
- 106 114 € en AE et en CP (T2) à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières », et destiné au financement de la contribution au recrutement de 2 agents contractuels par la mission interministérielle France-Recouvrement.

Loi de finances rectificative :

La loi de finances rectificative n° 2021-953 du 19 juillet 2021 a procédé à l'annulation de crédits hors titre 2 d'un montant de 4 773 790 € en AE et CP.

La loi de finances rectificative n°2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 a procédé à l'ouverture de crédits hors titre 2 d'un montant de 83 132 797 € en AE et 88 025 389 € en CP et à l'annulation de crédits en titre 2 pour un montant de 12 059 369 € en AE et CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

La ressource en fonds de concours s'est élevée à 4,66 M€ en AE et 6,11 M€ en CP, dont 2,88 M€ en AE et 4,33 M€ en CP obtenus en report de 2020 sur 2021.

Les crédits du fonds « Participation de l'Union européenne aux moyens de fonctionnement destinés à la lutte contre la fraude » ouverts en 2021 sont sensiblement moins élevés que l'estimation réalisée en PLF 2021. De fait, s'agissant du FSI et du FEV, le temps de traitement et d'instruction des dossiers tant au premier niveau de validation par la direction générale des étrangers en France et au second niveau par la commission interministérielle de coordination des contrôles entraîne du retard dans le versement des fonds.

La ressource sur fonds de concours et attribution de produits, incluant à la fois les rattachements de crédits au titre de l'année 2021 et les reports de 2020 sur 2021, s'est élevée à 7,31 M€ en AE et 8,76 M€ en CP, et la consommation à 0,76 M€ en AE et 3,35 M€ en CP.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	6 310 194	12 423 412	18 733 606	6 310 194	12 116 218	18 426 412
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	6 310 194	12 423 412	18 733 606	6 310 194	12 116 218	18 426 412

Crédits de titre 2 :

Sur le titre 2, le programme 302 n'a pas eu besoin de recourir à la réserve de précaution correspondant à 0,5% de la LFI. En fin de gestion, la loi de finances rectificative pour 2021 n°2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 a annulé, l'intégralité de la réserve de précaution hors CAS.

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Justification au premier euro

Crédits hors titre 2 :

En hors titre 2, l'annulation de crédits de 4,7 M€ portée par la loi de finances rectificative n°2021-953 du 19 juillet 2021 est venue diminuer la réserve de précaution disponible. Le reste de la réserve, 7,6 M€ en AE et 7,3 M€ en CP a été dégelé en fin de gestion pour faire face à des dépenses imprévus mis à la charge de la DGDDI.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL**EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME**

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	LFI + LFR 2021 (3)	Transferts de gestion 2021 (4)	Réalisation 2021 (5)	Écart à LFI + LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1024 – Catégorie A+	0,00	334,93	293,00	0,00	341,56	+48,56
1025 – Catégorie A	-1,00	4 000,17	3 882,00	0,00	3 953,90	+71,90
1026 – Catégorie B	0,00	7 472,79	7 023,00	0,00	7 375,39	+352,39
1027 – Catégorie C	0,00	5 096,90	5 767,00	0,00	4 973,15	-793,85
Total	-1,00	16 904,79	16 965,00	0,00	16 644,00	-321,00

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1024 – Catégorie A+	0,00	0,00	+16,71	-10,08	-2,33	-7,75
1025 – Catégorie A	0,00	-2,00	+23,48	-68,75	-34,67	-34,08
1026 – Catégorie B	0,00	0,00	+43,55	-140,95	+8,38	-149,33
1027 – Catégorie C	0,00	0,00	-129,75	+6,00	-40,33	+46,33
Total	0,00	-2,00	-46,01	-213,78	-68,95	-144,83

En LFI 2021 le plafond autorisé d'emploi s'élevait à 16 965 équivalents temps plein travaillé (ETPT). L'écart entre le PAP 2021 et la LFI 2021 correspond à l'application de l'article 11 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, soit une réduction de 206 ETPT.

Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle du plafond d'emploi s'établit à 16 644 ETPT dont 2% de catégorie A+, 24% de catégorie A, 44% de catégorie B et 30% de catégorie C.

Le taux de consommation se situe à 98,11%. L'écart entre la réalisation et la LFI 2021 s'explique notamment par des recrutements plus tardifs dus à la reprogrammation des concours.

La baisse du plafond d'emplois en 2021 à périmètre constant s'établit à -213,78 ETPT. Cette variation s'explique par :

- une extension en année pleine du schéma d'emploi de 2020 sur 2021 de -68,95 ETPT ;
- l'impact en ETPT du schéma d'emplois 2021. Le schéma d'emplois de -178 ETP représente une consommation de -144,83 ETPT en 2021 compte tenu de la quotité de travail des agents et de leur durée de présence sur l'année civile.

Les corrections techniques à hauteur de -46 ETPT, représentent l'effet des différences entre les dates de gestion et celles retenues en budgétisation ainsi que la variation du nombre d'emplois pour les apprentis et les auxiliaires.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1024 – Catégorie A+	28,00	24,00	7,00	15,00	5,00	8,00	-13,00	-11,00
1025 – Catégorie A	177,00	109,00	6,00	166,00	97,00	8,00	-11,00	-35,00
1026 – Catégorie B	362,00	260,00	7,00	190,00	153,00	11,00	-172,00	-171,00
1027 – Catégorie C	206,00	137,00	7,00	224,00	199,00	5,00	+18,00	+39,00
Total	773,00	530,00		595,00	454,00		-178,00	-178,00

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties	Dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	Dont primo- recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emploi réalisation
Titulaires et CDI en administration centrale	-33	-13		61	35		28
Titulaires et CDI dans le réseau	-731	-515		522	407		-209
CDD et volontaires internationaux	-4	0		2	2		-2
militaires	-3	0		10	10		7
Agents de droit local	-2	-2		0	0		-2
Total	-773	-530	6,4	595	454	7,9	-178

Le schéma d'emplois de la DGDDI poursuivait un objectif de - 178 ETP qui a été atteint.

L'évolution des flux de l'année 2021 est retracée dans les tableaux ci-après :

SORTIES REALISÉES EN 2021

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	24	109	260	137	530
Autres départs définitifs					
Autres départs	4	68	102	69	243
Total	28	177	362	206	773

Les départs à la retraite sont inférieurs aux prévisions (530 départs pour 561 prévus en PAP).

Les autres départs (radiation, décès, démission, fin de contrat, détachement, disponibilité, congé parental, ...) sont supérieurs aux prévisions (243 ETP pour 200 ETP en LFI). Les départs en détachement et en disponibilité ont nettement progressé par rapport aux exercices antérieurs.

Toutes catégories confondues, 773 départs sont intervenus en 2021 (hors transferts) pour 761 prévus en PAP.

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2021

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
----------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Justification au premier euro

Primo-Recrutements	5	97	153	199	454
Autres entrées	10	69	37	25	141
Total des entrées	15	166	190	224	595

Avec un schéma d'emplois à - 178 ETP, le PAP 2021 prévoyait 583 entrées dont 438 primo-recrutements et 145 autres entrées.

Compte tenu du surplus global de sorties (+ 12 ETP), les entrées ont été ajustées à 595 ETP dont 454 primo-recrutements et 141 autres entrées.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	(en ETPT)		
						Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
Administration centrale	670,00	689,00	0,00	0,00	0,00	-19,91	-11,22	-8,69
Services régionaux	13 376,00	13 133,00	-2,00	0,00	-46,01	-164,95	-43,29	-121,66
Services à l'étranger	42,00	42,00	0,00	0,00	0,00	-14,44	-14,44	0,00
Autres	2 877,00	2 780,00	0,00	0,00	0,00	-14,48	0,00	-14,48
Total	16 965,00	16 644,00	-2,00	0,00	-46,01	-213,78	-68,95	-144,83

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Administration centrale	-7,00	652,00
Services régionaux	-140,00	12 978,00
Services à l'étranger	0,00	42,00
Autres	-31,00	2 925,00
Total	-178,00	16 597,00

- Les effectifs repris dans la rubrique « administration centrale » comprennent le personnel des services centraux de l'administration des douanes.
- Les « services régionaux » correspondent aux agents en fonction au sein des directions interrégionales et régionales de la douane.
- Les « services à l'étranger » regroupent les attachés douaniers, les attachés douaniers adjoints, les contractuels de droit local et les volontaires internationaux.
- La rubrique « Autres » réunit les services à compétence nationale de la DGDDI qui sont, par ordre décroissant des effectifs : la direction nationale des gardes-côtes de la douane (DNGCD) créée au 1^{er} juillet 2019, la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), la direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRFP) comprenant les écoles de formation de la Rochelle et de Tourcoing, le centre informatique douanier (CID) et la direction nationale des statistiques et du commerce

extérieur (DNSCE), le service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF), l'unité opérationnelle du "Passenger Name Record" (PNR) et le service d'analyse de risque et de ciblage (SARC).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	7 443,00	7 294,00
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	1 443,00	1 414,00
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	3 069,00	3 012,00
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	1 706,00	1 674,00
06 – Soutien des services opérationnels	3 304,00	3 250,00
Total	16 965,00	16 644,00
Transferts en gestion		0,00

En 2021, le programme a réalisé 16 644 ETPT.

- 43,88 % correspondent aux effectifs de l'action 01 ;
- 8,50% correspondent aux effectifs de l'action 03 ;
- 18,07% correspondent aux effectifs de l'action 04 ;
- 10,05% correspondent aux effectifs de l'action 05 ;
- 19,50% correspondent aux effectifs de l'action 06.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
41,00	0,60	0,25

Au titre de l'année scolaire 2020-2021, la direction générale des douanes et droits indirects a recruté 41 apprentis essentiellement sur des fonctions support (logistique, formation, ressources humaines) pour un coût de 0,60 M€ en titre 2 et de 0,25 € en hors titre 2.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
(ETP ou effectifs physiques)		16865
Effectifs gérants	412	2,4%
administrant et gérant	321,7	1,9%
organisant la formation	47,5	0,3%
consacrés aux conditions de travail	10,8	0,1%
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	32	0,2%

Unités de mesures : Les unités de gestionnaires sont exprimées en ETP : l'équivalent temps plein emploi prend en compte la quotité de travail mais pas la durée de la période d'emploi sur l'année, ni la sur-rémunération éventuelle liée au temps partiel. Les effectifs gérés sont exprimés en ETP.

Descriptifs des grandes catégories d'effectifs de gestionnaires :

Effectifs administrant et gérant : Cette rubrique comprend les activités consistant à

- Gérer les carrières administratives : titularisations, avancements d'échelon (avec ou sans réduction/majoration d'ancienneté), avancements de grade, promotions de corps, mutations, sanctions disciplinaires, sorties définitives (radiation des cadres, admission à la retraite) ;
- Gérer les positions statutaires et situations administratives : activité (y compris temps partiel, CFA, congé longue durée), mises à disposition, détachements, congés parentaux, disponibilités, et, pour les non-titulaires, congés de grave maladie ;
- Gérer les éléments de la paie (opération de pré-liquidation de la paye, saisie des éléments variables) ;
- Gérer le temps de travail et les congés : annuels, formation, maladie ordinaire, longue maladie, paternité, maternité... ;
- Gérer l'indemnitaire et la NBI ; les frais de mission,
- Gérer les recrutements : concours, mobilités, détachements entrants, contrat des non-titulaires y compris les occasionnels ou saisonniers ;
- Organiser les élections professionnelles et gérer les droits syndicaux ;
- Constituer et réunir les commissions administratives paritaires et les comités techniques paritaires.

Effectifs organisant la formation : Cette rubrique comprend les activités consistant à :

- Organiser la formation initiale (conception, organisation, évaluation, conseil) ;
- Préparer les reclassements, les reconversions hors des ministères financiers ou hors de la fonction publique.

Effectifs consacrés aux conditions de travail : Cette rubrique comprend les activités consistant à :

- Gérer l'action sociale (y compris l'animation des réseaux comme les comités d'action sociale, les réseaux d'assistants de service social...) ;
- Insérer et gérer les travailleurs handicapés ;
- Organiser l'hygiène et la sécurité : mettre en place et suivre les instances (IHS - ACMO - CHS - élaboration et suivi du document unique de prévention des risques professionnels) ;
- Gérer la médecine de prévention.

Effectifs consacrés au pilotage des ressources humaines : Cette rubrique comprend les activités consistant à :

- Élaborer le budget des ressources humaines et des plafonds de masse salariale et d'emplois, veiller au respect des plafonds ;
- Mettre en œuvre des outils de suivi (maintenance et évolution des SIRH, bilan social...) ;
- Conduire les réformes statutaires ;
- Piloter les processus de gestion ;
- Analyser les besoins et prévoir les évolutions quantitatives et qualitatives ;
- Déterminer les emplois-type ;
- Anticiper les recrutements, les formations ;
- Conseiller individuellement les agents ;
- Élaborer les parcours professionnels.

Périmètre retenu pour les effectifs gérés :

Le périmètre retenu intègre les agents :

- En position d'activité et rémunérés par les ministères financiers ;
- Détachés « entrant » ;
- MAD « sortants » dont la rémunération est imputée sur un programme ministériel ;

- MAD « entrants » dont la rémunération est imputée sur un programme ministériel ;
- Les agents en position normale d'activité entrants ;
- Les agents en réorientation professionnelle dans la mesure où ils ne sont pas mis en disponibilité.

En revanche ne sont pas comptabilisés, les agents :

- Détachés « sortants » ;
- MAD « sortants » dont la rémunération n'est pas imputée sur un programme ministériel ;
- MAD « entrants » dont la rémunération n'est pas imputée sur un programme ministériel ;
- Les agents en position normale d'activité sortants ;
- En disponibilité ou en position hors cadre ;
- En congé longue durée, en congé parental

Effectifs inclus dans le plafond d'emploi		Effectifs hors plafond d'emplois	
Effectifs intégralement gérés	Partiellement gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	Intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	Partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
92.86 %	3.19 %	2,09 %	1.86 %

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
Rémunération d'activité	775 107 939	789 467 986	771 349 225
Cotisations et contributions sociales	469 024 229	469 667 448	464 982 038
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	382 966 621	384 973 318	379 382 402
– Civils (y.c. ATI)	380 227 276	382 494 843	377 214 464
– Militaires	1 241 466	1 000 000	689 462
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	1 497 878	1 478 475	1 478 475
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	11 343		11 342
Autres cotisations	86 046 265	84 694 130	85 588 295
Prestations sociales et allocations diverses	2 771 292	2 903 257	3 194 935
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	1 246 903 460	1 262 038 691	1 239 526 198
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	863 936 839	877 065 373	860 143 797
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les prestations relatives aux allocations pour perte d'emplois s'élèvent à 0,47 M€ pour 31 bénéficiaires.

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2020 retraitée	858,77
Exécution 2020 hors CAS Pensions	863,94
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	-0,18
Débasage de dépenses au profil atypique :	-4,98
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-4,97
– Mesures de restructuration	-1,39
– Autres dépenses de masse salariale	1,38
Impact du schéma d'emplois	-10,61
EAP schéma d'emplois 2020	-3,01
Schéma d'emplois 2021	-7,60
Mesures catégorielles	2,79
Mesures générales	0,13
Rebasage de la GIPA	0,13
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	5,75
GVT positif	9,17
GVT négatif	-3,42
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	4,60
Indemnisation des jours de CET	5,23
Mesures de restructurations	1,00
Autres rebasages	-1,63
Autres variations des dépenses de personnel	-1,29
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,34
Autres variations	-1,63
Total	860,14

L'exécution des crédits de titre 2 hors CAS « Pensions » du programme s'est élevée à 860,14 M€ soit une exécution inférieure de 16,92 M€ à la LFI 2021. Cet écart recouvre notamment :

- un effet socle de la masse salariale exécutée en 2020 inférieur de 6 M€ au socle prévisionnel 2020 qui a servi à la budgétisation 2021 ;
- l'impact du GVT solde qui regroupe l'effet du GVT négatif et celui du GVT positif, représente une moindre dépense de 1,36 M€ par rapport à la LFI. L'impact du GVT négatif et celui du GVT positif représentent, respectivement, une économie de 0,40 % et une progression de 1,07 % de la masse salariale.
- une indemnisation des jours de CET inférieure de 2,3 M€ par rapport à la prévision ;
- des économies sur plusieurs rubriques de la masse salariale résultant des effets de la crise sanitaire.

La ligne « autres rebasages » de la rubrique rebasage de dépenses au profil atypique correspond à de moindres dépenses à la suite de la crise sanitaire (remboursements domicile-travail, primes d'installation, indemnités de déplacement temporaire, indemnité représentative de frais, indemnités de stage, heures de nuit, etc.).

Les montants versés au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), prévue par le décret n°2008-539 du 6 juin 2008, étaient budgétées à hauteur de 0,05 M€ et ont représenté un montant de 0,13 M€.

Le forfait mobilité durable (décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'État) s'est élevé à 0,10 M€.

En variation, la modification des modalités de calcul du capital décès (décret n°2021-176 du 17 février 2021 portant modification temporaire des modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droit de l'agent public décédé) s'élève à 0,22 M€.

La ligne « autres variations des dépenses de personnel » comprend les rétablissements de crédits (0,13 M€), la contribution à France recouvrement (0,079 M€) et des rappels sur années antérieures (-0,62 M€).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	122 534	122 668	125 867	111 555	112 048	115 201
1025 – Catégorie A	44 306	65 463	52 230	39 367	58 636	46 324
1026 – Catégorie B	45 483	47 537	48 610	40 921	42 711	43 611
1027 – Catégorie C	36 629	40 407	39 756	32 255	36 366	35 640

Le tableau ci-dessus détaille par catégorie les coûts moyens d'entrée et de sortie, ainsi que les coûts moyens globaux à l'issue de la gestion 2019. Ces coûts s'entendent charges patronales incluses, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

Les coûts afférents aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

Les écarts sur les coûts d'entrée proviennent d'effets de structures des recrutements importants d'agents en cours de carrière dont la rémunération d'entrée est supérieure à celle des primo-recrutements

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						843 099	1 686 198
Protocole du 17/05/2019	8 029	A B C	Tous	07-2020	6	843 099	1 686 198
Mesures statutaires						746 271	746 271
Protocole PPCR dernière tranche	15 515	A B C	Tous	01-2021	12	746 271	746 271
Mesures indemnitaires						1 201 643	2 403 286
Protocole du 17/05/2019	8 029	A B C	Tous	07-2021	6	1 201 643	2 403 286
Total						2 791 013	4 835 755

L'enveloppe de 2,8 M€ a permis le financement des mesures catégorielles (hors CAS « Pensions ») actées : le protocole d'accord de négociation signé avec les organisations syndicales, le 17 mai 2019, prévoyant une revalorisation de l'allocation complémentaire de fonction (branche opérations commerciales), de l'indemnité de risque (branche surveillance) ainsi qu'une augmentation de la rémunération des heures de nuit et du travail effectué les dimanches et jours fériés ; la poursuite de la mise en œuvre du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) ; un montant de 22 711 € prévu en PAP 2021 au titre du CSU n'a pas été réalisé. Le montant du protocole s'est élevé à 1,2 M€ contre 0,8 M€ prévus en PAP.

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Justification au premier euro

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

L'action sociale (aide aux familles, logement, restauration, secours...) est portée par le secrétariat général ; les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans le RAP du programme 218 "Conduite et pilotage des politiques économiques et financières".

Le P302 porte également des crédits d'action sociale, qu'il s'agisse de subventions à l'association « Œuvre des orphelins des douanes » et à la mutuelle des douanes. Le programme subventionne en outre l'établissement public de la Masse des douanes, dans le cadre de l'action sociale d'hébergement. Enfin, des secours financiers sont versés à des ayants droit, fonctionnaires ou non, à qui la Nation accorde son mérite (dispositif fermé depuis 2006).

Dépenses pluriannuelles

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 403 265 539	CP ouverts en 2021 * (P1) 403 478 412
AE engagées en 2021 (E2) 391 648 429	CP consommés en 2021 (P2) 396 790 933
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 3 346 166	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 79 358 187
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 8 270 944	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 317 432 746

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 174 946 453				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 135 953				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 175 082 406	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 79 358 187	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 95 724 219
AE engagées en 2021 (E2) 391 648 429	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 317 432 746	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 74 215 683
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 169 939 902
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 33 987 980
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 135 951 922

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des CP au 31 décembre 2021 s'élèvent à **169,9 M€**, en baisse de 5 M€ par rapport au montant de l'exercice précédent (175 M€ au 31 décembre 2020).

Dans le détail, les restes à payer au 31 décembre 2021 concernent principalement :

- Les dépenses de travaux immobiliers pour **8,8 M€** : leur montant diminue par rapport à l'exercice précédent (9,7 M€) ;
- Les loyers non budgétaires (**53,5 M€**), auxquels s'ajoutent **10,8 M€** au titre des marchés pluriannuels de fluides et **10,7 M€** pour les marchés d'entretien des locaux ;
- Les dépenses informatiques pour **39,6 M€**, en augmentation par rapport à l'exercice précédent (31 M€) ;
- Le fonctionnement des services : **14,6 M€**, dont 4,7 M€ relevant du parc automobile ; niveau équivalent aux restes à payer en fin d'exercice précédent (14,9 M€) ;
- Les moyens de la surveillance : **29,5 M€**, niveau en baisse par rapport à l'exercice précédent (36,8 M€).

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	516 620 046	18 167 808	534 787 854	516 620 046	17 848 445	534 468 491
	520 630 224	15 586 458	536 216 682	520 630 224	15 585 509	536 215 733

L'action retrace les moyens consacrés à la lutte contre les trafics internationaux de produits prohibés (stupéfiants, contrefaçons, cigarettes de contrebande, armes, etc...) et au démantèlement des organisations criminelles qui se livrent à ces trafics, accumulent des profits illicites et pratiquent le blanchiment de capitaux. Elle couvre les contrôles exercés sur les marchandises en mouvement en vue de vérifier leur situation au regard des réglementations douanières ou fiscales.

Effectifs

Catégorie	ETPT Exécution 2021
A+	69
A	1 151
B	3 388
C	2 686
Total	7 294

Les effectifs correspondant à cette action sont ceux des brigades de surveillance douanière présentes sur les frontières tierces terrestres, portuaires, aéroportuaires ainsi que sur les nœuds routiers et autoroutiers, des services régionaux d'enquête (SRE) qui réalisent les contrôles douaniers et fiscaux des entreprises, ainsi que la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) qui dispose de compétences spécialisées en matière de renseignement, d'enquêtes et d'action anti-fraude. Ils intègrent également les effectifs du service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) qui assure les développements judiciaires de dossiers de délinquance douanière, économique ou financière et constitue un service d'enquête judiciaire spécialisé.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	516 620 046	520 630 224	516 620 046	520 630 224
Rémunérations d'activité	323 189 276	324 108 462	323 189 276	324 108 462
Cotisations et contributions sociales	192 260 407	195 377 928	192 260 407	195 377 928
Prestations sociales et allocations diverses	1 170 363	1 143 834	1 170 363	1 143 834
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	14 578 076	14 686 888	14 364 148	13 227 490

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 578 076	14 686 888	14 364 148	13 227 490
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 589 732	899 570	3 484 297	2 358 019
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	210 000	-10 107	210 000	1 830 236
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	3 379 732	909 677	3 274 297	527 783
Total	534 787 854	536 216 682	534 468 491	536 215 733

1) Dépenses de fonctionnement (14,69 M€ en AE et 13,23 M€ en CP)

Les crédits de fonctionnement exécutés sur l'action 1 correspondent principalement :

- à des dépenses d'équipement de la branche surveillance (tenues vestimentaires, armement individuel ou collectif, munitions, gilets pare-balles, maintenance des moyens de détection). En 2021, le niveau de consommation s'élève à 6,99 M€ en AE et 6,42 M€ en CP. Des délais de retard au niveau des fournisseurs expliquent l'écart entre la prévision et l'exécution ;
- au fonctionnement général des services (5,72 M€ en AE et 5,65 M€ en CP), comprenant des frais de stockage des marchandises contrefaites, de poursuite et de contentieux engagés suite à des contrôles qui s'élèvent à 5,37 M€ en AE et 5,28 M€ en CP (en hausse de +1,37 M€ en AE et + 1,28 M€ par rapport à la prévision en PAP 2021), des frais de déplacement ainsi que diverses dépenses de fonctionnement courant pour 0,34 M€ en AE et 0,36 M€ CP. L'augmentation des frais de contentieux est corrélative à une activité plus soutenue des services de la branche surveillance et à l'augmentation du nombre d'infractions constatées par le service, entraînant mécaniquement un accroissement des frais d'entreposage ou de destruction de marchandises irrégulières ;
- à la maintenance corrective ou évolutive et au maintien en condition opérationnelle des applications de lutte contre la fraude pour un montant de 1,97 M€ en AE et 1,16 M€ en CP, avec la mise en place d'un support de transmission d'informations en mobilité entraînant un surcoût par rapport à la prévision initiale (0,6 M€ en AE et 0,05 M€ en CP).

2) Dépenses d'investissement (0,90 M€ en AE et 2,36 M€ en CP)

En ce qui concerne les moyens terrestres de la surveillance, les crédits ont été mobilisés pour l'achat de pièces de rechange pour la maintenance des scanners et à la couverture des restes à payer du camion scanner destiné au port du Havre acheté en 2020 (0,01 M€ en AE et 1,83 M€ en CP).

Concernant les investissements en informatique, les dépenses ont été moindres que prévues (0,91 M€ en AE et 0,53 M€ en CP contre 3,38 M€ en AE et 3,27 M€ en CP prévus en PAP). Ces derniers ont été consacrés au développement des applications et informatiques dédiées à l'action de lutte contre la fraude (refonte du système d'information de lutte contre la fraude).

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Justification au premier euro

ACTION

03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	139 039 924	52 976 357	192 016 281	139 039 924	44 253 169	183 293 093
	111 308 067	31 178 977	142 487 044	111 308 067	33 894 958	145 203 025

L'action retrace la contribution de la DGDDI à la protection des frontières terrestres, maritimes et aériennes nationales et communautaires, à la sécurisation des flux de marchandises et aux contrôles de sûreté.

En matière de sûreté, la DGDDI audite et supervise les opérateurs privés chargés de la sûreté du fret aérien. Par ailleurs, elle exerce l'ensemble des contrôles de sûreté sur les passagers, les véhicules de tourisme, les poids lourds et le fret empruntant le tunnel sous la Manche.

En mer, la DGDDI exploite un dispositif aéronaval qui concourt à la lutte contre la fraude douanière et la contrebande dans le cadre de missions de surveillance générale et de contrôle de navires, et aux autres missions de l'action de l'Etat en mer, principalement des activités de police des pêches, de détection de pollutions du milieu marin, de sauvetage et d'assistance en mer. Elle est associée au dispositif de sûreté maritime et de lutte contre le terrorisme maritime et participe aux opérations de contrôle de l'immigration menées sous l'égide de l'agence européenne FRONTEX.

Effectifs

Catégorie	ETPT Exécution 2021
A+	6
A	169
B	676
C	562
Total	1 414

Les effectifs correspondent aux services de pilotage opérationnel des contrôles, des brigades de surveillance maritime, aéroterrestre et aéromaritime et à une partie des brigades de surveillance terrestre (brigades de surveillance intérieure - BSI).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	139 039 924	111 308 067	139 039 924	111 308 067
Rémunérations d'activité	86 937 645	69 292 724	86 937 645	69 292 724
Cotisations et contributions sociales	51 779 147	41 770 797	51 779 147	41 770 797
Prestations sociales et allocations diverses	323 132	244 546	323 132	244 546
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	31 864 892	31 889 224	28 071 208	22 947 550
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	31 864 892	31 889 224	28 071 208	22 947 550

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 5 : Dépenses d'investissement	21 111 465	-710 247	16 181 961	10 947 409
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	21 111 465	-505 852	16 181 961	10 564 740
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		-204 395		382 669
Total	192 016 281	142 487 044	183 293 093	145 203 025

1) Dépenses de fonctionnement : 31,89 M€ en AE, 22,95 M€ en CP

Les crédits ont servi à :

- la maintenance en condition opérationnelle de la flotte aérienne (24 M€ en AE et 15,7 M€ en CP) et navale (6,45 M€ en AE et CP) ;
- la réalisation de développements relatifs au projet « Passenger Name Record - PNR » pour la seule contribution douanière, le service ayant été rehaussé au rang de service à compétence nationale par la création du Service national des données de voyage (SNDV) (0,23 M€ en AE et en CP) ;
- la maintenance des équipements et les abonnements de télécommunications pour la flotte garde-côtes des Douanes. Une partie du budget a également été attribuée au renouvellement des équipements en télécommunications obsolètes. Un budget de 1,16 M€ en AE et 0,54 M€ en CP a ainsi été consacré à ces projets informatiques liés à la sûreté et la sécurité.

2) Dépenses d'investissement : -0,71 M€ en AE et 10,95 M€ en CP

S'agissant des moyens aériens, les crédits (0,12 M€ en AE et 0,56 M€ en CP) ont essentiellement été consacrés à l'achat de pièces de rechange pour la maintenance en condition opérationnelle des Beechcraft, comptabilisées en investissement.

En ce qui concerne les moyens navals, les crédits ont permis le paiement des restes à payer des vedettes basées aux Antilles (Saint-Martin, Kourou) et à Dunkerque (9,93 M€ en CP). Des rétablissements de crédits en déduction de la TVA outre-mer pour l'acquisition des vedettes garde-côtes antillaises ont générés un solde négatif en AE (-0,70 M€ en AE).

L'écart en AE entre la prévision inscrite en PAP 2021 et l'exécution, s'explique par ailleurs essentiellement par un report en 2022 de l'acquisition d'une vedette garde-côtes positionnée à Port-Vendres.

S'agissant des dépenses informatiques, la contribution de la douane au PNR, devenu SNDV, sur le volet des investissements, s'élève à 0,02 M€ en CP. Le solde correspondant à des acquisitions logicielles pour la sécurité des moyens aéromaritimes (0,09 M€ en AE et 0,42 M€ en CP) et à la clôture d'engagements juridiques (-0,22 M€ en AE).

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Justification au premier euro

ACTION

04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	233 325 307	10 594 444	243 919 751	233 325 307	10 263 938	243 589 245
	220 724 706	10 372 946	231 097 652	220 724 706	11 415 927	232 140 634

Cette action illustre l'engagement de la DGDDI dans une transformation profonde de son activité de dédouanement des marchandises importées et exportées pour soutenir l'activité et la compétitivité des entreprises à l'international. Elle est menée par un réseau de bureaux de douane récemment resserré et reposant sur une nouvelle typologie : les bureaux principaux, dotés de toutes les fonctionnalités (gestion des procédures, ciblage des contrôles sur les enjeux de lutte contre la fraude, vérification documentaire et physique des marchandises) et les bureaux de contrôle qui n'ont que la fonction de vérification documentaire et physique mais fonctionnent en réseau avec les bureaux principaux.

L'action s'inscrit dans un mouvement encouragé au niveau de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et surtout au niveau européen avec le programme "e-customs" de douanes sans papier. Elle comprend la personnalisation des prestations offertes (statut d'opérateur économique agréé, mission dédiée aux "grands comptes", entretiens-conseils avec les PME), une démarche qualité volontariste (constitution d'un guichet unique national dans lequel la douane devient l'interlocuteur unique pour l'accomplissement de l'ensemble des formalités administratives liées au passage de la frontière) et des méthodes de travail renouvelées (recours à l'audit, à l'analyse de risque et au ciblage pour mieux sélectionner les contrôles).

Effectifs

Catégorie	ETPT Exécution 2021
A+	20
A	909
B	1 423
C	660
Total	3 012

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	233 325 307	220 724 706	233 325 307	220 724 706
Rémunérations d'activité	145 964 671	137 407 976	145 964 671	137 407 976
Cotisations et contributions sociales	86 818 181	82 831 795	86 818 181	82 831 795
Prestations sociales et allocations diverses	542 455	484 936	542 455	484 936
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 828 377	7 180 738	1 771 338	8 270 743
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 828 377	7 180 738	1 771 338	8 270 743
Titre 5 : Dépenses d'investissement	8 766 067	3 192 207	8 492 600	3 145 185
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				200
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	8 766 067	3 192 207	8 492 600	3 144 985

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Total	243 919 751	231 097 652	243 589 245	232 140 634

1) Dépenses de fonctionnement : 7,18 M€ en AE et 8,27 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement relevant de cette action ont essentiellement financé la maintenance évolutive et corrective, ainsi que le maintien en condition opérationnelle des projets informatiques liés à l'activité de dédouanement. Au cours de l'année 2021, de nouvelles applications ont été mises en service (SI Brexit, Delta H7, ICS2, CanopéeRMS, France Sésame, notamment), élargissant ainsi le périmètre des applications liées au dédouanement pour lequel une maintenance est nécessaire.

Outre la mise en service de Delta H7, la mise en œuvre du paquet européen TVA e-commerce a nécessité des évolutions importantes dans les applicatifs de dédouanement déjà existants.

Le projet Delta T permettant la gestion et le suivi du régime douanier du transit a continué sa montée en puissance au cours de l'année 2021, nécessitant un certain nombre d'ajustements, dans l'optique de décommissionner l'ancien applicatif NSTI. De même, des travaux complémentaires d'homologation ont été réalisés dans cadre du projet GUN – Guichet unique national.

Dans le domaine des statistiques du commerce extérieur, l'année 2021 a été consacrée à la mise en Tierce Maintenance Applicative de l'écosystème DEB/DES dans l'objectif d'assurer les évolutions nécessaires à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 du nouveau règlement européen EBS entraînant notamment la séparation des données fiscales et statistiques.

Le système MDES FR a par ailleurs été créé pour permettre les échanges de micro-données statistiques confidentielles du commerce intra-UE. Pour garantir la sécurité de ces données, une plateforme dédiée et des mesures de sécurité spécifiques ont été implémentées.

2) Dépenses d'investissement : 3,19 M€ en AE et 3,15 M€ en CP

La mise en œuvre du paquet TVA e-commerce (qui a pour ambition de lutter contre la fraude à la TVA et de garantir une concurrence loyale pour les entreprises de l'UE) a nécessité la mise en service au 1^{er} juillet 2021 de Delta H7, nouvel applicatif de dédouanement permettant le dépôt de déclarations électroniques pour les petits envois, avec des volumes de flux attendus très conséquents. Cette évolution à la hausse des flux a imposé par ailleurs la mise en place d'un nouveau système de ciblage (CanopéeRMS). L'écart entre la prévision et l'exécution tient notamment au report calendaire initié par l'Union européenne, qui avait initialement prévu une entrée en vigueur de ce dispositif au 1^{er} janvier 2021.

La transformation du système de contrôle des importations ICS, qui permet de connaître l'ensemble des marchandises à bord d'un moyen de transport à des fins de sûreté-sécurité, s'est poursuivie avec la livraison du premier lot du projet ICS2 en mars 2021.

Afin de poursuivre la mise en œuvre du programme de travail du Code des douanes de l'Union, des travaux importants ont été lancés en 2021 pour moderniser les applications de dédouanement à l'import et à l'export, ainsi que les processus d'avant-dédouanement (notification d'arrivée, présentation en douane, dépôt temporaire) et de transit.

Le projet France Sésame, dont l'ambition est de fluidifier la circulation des marchandises portuaires en améliorant la coordination des contrôles réalisés par la DGDDI et la DGAL, a été mis en service en novembre 2021 (lot 1). Des lots ultérieurs viendront compléter ses fonctionnalités.

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Justification au premier euro

Enfin, les travaux entamés depuis 2019 pour la refonte technique du système d'information SOPRANO, qui supporte le processus dématérialisé de demandes d'autorisations douanières et fiscales octroyées aux opérateurs, se sont poursuivis en 2021.

ACTION

05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	132 272 520 122 633 747	9 216 730 7 568 392	141 489 250 130 202 139	132 272 520 122 633 747	9 147 578 7 861 748	141 420 098 130 495 494

Cette action a pour finalité la perception des droits et taxes confiées à la DGDDI. Elle perçoit la fiscalité sur les produits énergétiques, les tabacs, les alcools, la TVA à l'importation, au bénéfice de l'État, des collectivités territoriales et des organismes sociaux ou interprofessionnels. A travers la gestion des contributions indirectes, elle poursuit une mission de régulation des filières économiques de la viticulture, du tabac et des produits pétroliers en faisant respecter les règles de production, de stockage, de circulation et de commercialisation de ces produits.

Effectifs

Catégorie	ETPT Exécution 2021
A+	30
A	366
B	883
C	395
Total	1 674

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	132 272 520	122 633 747	132 272 520	122 633 747
Rémunérations d'activité	82 747 624	76 343 311	82 747 624	76 343 311
Cotisations et contributions sociales	49 217 377	46 021 007	49 217 377	46 021 007
Prestations sociales et allocations diverses	307 519	269 429	307 519	269 429
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	801 560	1 731 984	776 555	2 190 682
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	801 560	1 731 984	776 555	2 190 682
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 415 170	415 987	1 371 023	250 645
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 415 170	415 987	1 371 023	250 645
Titre 6 : Dépenses d'intervention	7 000 000	5 420 421	7 000 000	5 420 421
Transferts aux ménages	7 000 000	5 420 421	7 000 000	5 420 421
Total	141 489 250	130 202 139	141 420 098	130 495 494

1) Dépenses de fonctionnement : 1,73 M€ en AE et 2,19 M€ en CP

Les crédits ont servi au financement des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) et de maintenance pour les applications informatiques de la douane dans le domaine de la fiscalité.

Il s'agit notamment des logiciels contribuant à la fiscalité énergétique (TETICE pour la taxation intérieure de consommation sur les produits énergétiques), à la fiscalité routière (TSVR pour la taxation sur les véhicules routiers), ainsi que pour la gestion des mouvements de marchandises soumises à accises (EMCS GAMMA) dont le projet de modernisation a été lancé essentiellement dans sa partie étude préalable (cadrage technique et fonctionnel).

En matière de recouvrement, il s'agit du maintien en condition opérationnelle des logiciels relatifs au Télépaiement.

2) Dépenses d'investissement : 0,42 M€ en AE et 0,25 M€ en CP

Le transfert de fiscalité vers la DGFiP a nécessité des adaptations marginales des applications TETICE et DANI (francisation des navires), et un chantier plus important relatif à la TVA à l'import (généralisation de l'auto-liquidation de la TVA à l'import).

En tant que maillon de la chaîne du recouvrement fiscal et social de l'État, la Douane a également participé activement au projet de portail commun du recouvrement (PortailPro) par l'interconnexion du système d'information douanier (portail douane.gouv, accès croisés aux applications Isope, Ciel, Domino, Télépaiement) et la modernisation de son SI Recouvrement (développement d'API -interfaces d'interrogation techniques-). Ces travaux ont bénéficié des crédits du fonds de transformation de l'action publique (FTAP).

Pour se conformer aux exigences communautaires, la Douane a initié en 2021 la modernisation en profondeur du système de Gestion de l'Accompagnement des Mouvements de Marchandises soumises à Accises (EMCS GAMMA) dont la réalisation sera finalement assurée de manière progressive en 2022 (livraison d'une première tranche en février 2023 pour les droits acquittés) puis en 2023 (livraison complémentaire début 2024 pour les droits suspendus).

3) Dépenses d'intervention : 5,42 M€ en AE et CP

Elles concernent les aides versées aux ménages via le dispositif des secours financiers. Le dispositif des « parts de redevance des débits de tabac » a été créé en 1810. Conçu originellement comme un dispositif d'aide par l'octroi d'un débit de tabac, le système des parts a ensuite évolué pour devenir à partir de 1967 un régime de secours en numéraire consenti sans contrepartie aux ayants droits de fonctionnaires ou de personnes de la société civile ayant particulièrement œuvré pour la Nation. Avec la publication du décret n°2006-875, une refonte complète du dispositif est intervenue en 2006, visant la suppression définitive des procédures administratives permettant l'octroi de nouvelles aides. Depuis 2006, il est fermé à tout nouveau bénéficiaire et évolue en fonction des reconductions et suppressions des secours déjà consentis et de l'évolution des ressources des intéressés.

Les montants versés en 2021 s'élèvent à 5,42 M€ en AE et CP. Ils correspondent à la prise en charge de 3 528 titulaires, soit un montant moyen annuel de 1 530 euros par bénéficiaire, dans une intervalle d'aide qui s'échelonne de 8 euros à 2 287 euros.

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Justification au premier euro

ACTION

06 – Soutien des services opérationnels

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Soutien des services opérationnels	240 780 894	144 056 192	384 837 086	240 780 894	145 818 539	386 599 433
	264 229 454	235 095 338	499 324 792	264 229 454	236 202 105	500 431 558

Cette action vient en support des actions "métier" du programme et regroupe les services dont les activités de soutien permettent l'exercice des missions opérationnelles. Le périmètre de l'action correspond aux fonctions d'état-major et de pilotage des services (commandement et secrétariat général des directions territoriales, services de l'administration centrale), à la gestion des ressources humaines (y compris la formation professionnelle) et des moyens budgétaires, informatiques et immobiliers.

Effectifs

Catégorie	ETPT Exécution 2021
A+	217
A	1359
B	1005
C	669
Total	3 250

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	240 780 894	264 229 454	240 780 894	264 229 454
Rémunérations d'activité	150 628 770	164 196 752	150 628 770	164 196 752
Cotisations et contributions sociales	89 592 336	98 980 511	89 592 336	98 980 511
Prestations sociales et allocations diverses	559 788	1 052 190	559 788	1 052 190
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	118 464 674	220 546 621	119 617 046	217 948 560
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	118 464 674	220 546 621	119 617 046	217 948 560
Titre 5 : Dépenses d'investissement	24 491 518	13 503 113	25 101 493	17 239 549
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	16 746 413	11 909 917	17 598 005	15 657 079
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	7 745 105	1 593 195	7 503 488	1 582 469
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 100 000	1 045 605	1 100 000	1 013 996
Transferts aux autres collectivités	1 100 000	1 045 605	1 100 000	1 013 996
Total	384 837 086	499 324 792	386 599 433	500 431 558

1. Dépenses de fonctionnement : 220,55 M€ en AE et 217,95 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement exécutées sur l'action 6 se présentent comme suit :

A. Immobilier :

- S'agissant de l'État occupant, le montant des loyers engagés s'élève à 18,23 M€ en AE et 19,35 M€ en CP. L'écart en AE s'explique principalement par le changement des règles de couverture en engagement des baux décidées par la direction du Budget, en concertation avec la direction de l'immobilier de l'État. Par ailleurs, la Douane a financé en 2021 la prise à bail des locaux nécessaires à l'installation des BSI de Chassieu, de Montmélian. Elle a également procédé aux renouvellements des baux de la BSI de Pau, du bureau d'Agen et des locaux de Mérignac (bureau et BSE) et aux extensions de la BSI de Périgueux.
- Les autres dépenses de l'État occupant se décomposent de la manière suivante : énergie et fluides (6,09 M€ en AE et 6,04 M€ en CP), dépenses du propriétaire dont l'entretien lourd (2,96 M€ en AE et 2,89 M€ en CP) et les autres dépenses d'immobilier (entretien du locataire, marchés de nettoyage, gardiennage, taxes) pour 20,01 M€ en AE et 20,66 M€ en CP.

B. Informatique :

- S'agissant des dépenses informatiques, l'écart entre la prévision et l'exécution (40,72 M€ en AE et 36,23 M€ en CP) correspond aux besoins faisant suite à la crise sanitaire et non prévus en PAP 2021. A ce titre, la douane a dû poursuivre l'acquisition de bande passante supplémentaire pour permettre le fonctionnement étendu du réseau en télétravail. L'année 2021 a permis d'augmenter significativement le taux d'équipement informatique nomade pour les effectifs placés en télétravail, conformément aux directives gouvernementales.

C. Fonctionnement des services :

- 23,46 M€ en AE et 24,06 M€ en CP pour le fonctionnement des services, dont les principaux postes sont :
 - les subventions de fonctionnement aux associations (7,97 M€ en AE et 7,88 en CP) ;
 - les prestations de service (4,84 M€ en AE et 5,83 M€ en CP, dont 0,64 M€ en AE et 0,62 en CP pour la restauration collective) ;
 - les frais de changement de résidence (2,61 M€ en AE et en CP) ;
 - les achats mobiliers (1,09 M€ en AE et 1,26 M€ en CP) ;
 - les frais d'indemnités, dommages, intérêts, pénalités et taxes (2,54 M€ en AE et 2,55 M€ en CP) ;
 - le solde (4,41 M€ et 3,94 M€) correspond aux autres dépenses de fonctionnement courant des services (fournitures, impressions, communication, etc.).

L'écart avec la prévision PAP est principalement lié aux frais de déplacement des unités douanières de l'aéroport de Paris. Le reste est lié à un rebond des frais de formation au gré de l'évolution de la situation sanitaire et, enfin, à une augmentation tendancielle des dépenses à raison de l'inflation.

- 18,23 M€ en AE et CP pour les frais de déplacement des agents (dont 2,55 M€ en AE=CP au titre des dépenses liées au coronavirus) soit + 1,73 M€ en AE et CP par rapport à la prévision du PAP 2021. L'essentiel de ce surcoût est généré par le redéploiement des effectifs de la direction paris-aéroport (à lui seul, 2,8 M€ AE=CP) ;
- 5,92 M€ en AE et 5,63 M€ en CP pour la formation des agents. Ces dépenses couvrent notamment les frais de déplacement générés par la formation initiale et continue des agents. Elles ne comprennent pas les dépenses de fonctionnement des écoles ;
- 7,99 M€ en AE et 8,07 M€ en CP pour le parc automobile. Il s'agit des coûts d'entretien et de réparations des véhicules du parc auto et moto douanier ainsi que des dépenses de carburant et de péage ;
- 2,44 M€ en AE et 2,39 M€ en CP dédiés à l'affranchissement et aux frais postaux/

D. Dépenses exceptionnelles :

- 74,06 M€ en AE et en CP consacrés à la mise en paiement des mises à disposition tardives des droits de douane (ressources propres traditionnelles ou RPT) à l'Union européenne. Cette dépense concerne principalement un dossier réglé par la France à l'Union Européenne pour un montant de 72,98 M€ en AE et CP. En effet, la Commission a identifié un phénomène de fraude à l'échelle de l'Union européenne consistant en une minoration significative de la valeur déclarée d'importation de textiles et de chaussures en provenance de Chine. Cette fraude a conduit à une perte systématique de RPT sur plusieurs années (2012 à 2019). Par conséquent la Commission a exigé le paiement des mises à dispositions correspondantes aux pays concernés. Le programme 302 a bénéficié d'une ouverture de crédits en loi de finances rectificative n°2021-1549 du 1^{er} décembre 2021 pour le paiement de ces dépenses exceptionnelles.

2) Dépenses d'investissement : 13,50 M€ en AE et 17,24 M€ en CP

Pour l'action 6, le montant réalisé en titre 5 se décompose de la façon suivante :

A. Immobilier : 8,74 M€ en AE et 10,08 M€ en CP

- En y intégrant les dépenses enregistrées en titre 3 (études, maîtrise d'ouvrage...), le montant total des dépenses du propriétaire atteint 11,69 M€ en AE et 12,97 M€ en CP. Les principales opérations réalisées en 2021 dans les bâtiments douaniers abritant les services en charge des missions de surveillance, des opérations commerciales et de l'administration générale s'inscrivent généralement dans l'accompagnement immobilier des restructurations de services douaniers. Elles peuvent être classées en trois catégories :
- a) Des dépenses liées à des opérations d'acquisition ou de construction à hauteur de 2,71 M€ en AE et 2,21 M€ en CP :

Les consommations de crédits 2021 ont notamment porté sur les opérations ci-après : extension et réagencement des locaux de la BSI d'Hendaye, implantation de la BSI des Ulis sur le site de Villebon-sur-Yvette pour permettre l'installation d'une brigade renforcée de 45 agents constituée d'une composante piétons et d'une escouade de motocyclistes, travaux de sécurisation au profit de la DNRFP (site de Tourcoing).

- b) Des dépenses liées aux travaux structurants à hauteur de 5,91 M€ en AE et 7,75 M€ en CP :

L'opération de rénovation complète de l'hôtel des douanes de Marseille a été poursuivie en 2021 et généré une consommation de CP à hauteur de 3,5 M€. Les travaux de l'opération de la BSI de Menton ont débuté en 2021 ainsi que ceux concernant le bureau et la BSI de Lons-le-Saunier sur un même site réalisés dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des agents. Les opérations relatives aux travaux de réorganisation des locaux de la DR de Bayonne ainsi que ceux de la BSE de Caen suite au Brexit ont été également lancées en 2021.

- c) Des dépenses liées à l'entretien lourd des locaux domaniaux à hauteur de 0,11 M€ en AE et 0,12 M€ en CP :

Le programme 302 a financé diverses opérations destinées à l'entretien des locaux domaniaux. Ces dépenses ont permis l'amélioration des conditions de travail ainsi que la mise en œuvre de différentes orientations de politiques publiques (accessibilité, application de la réglementation amiante, transition énergétique).

B. Informatique : 1,77 M€ en AE et 2,20 M€ en CP :

Les moyens consacrés au développement de l'environnement numérique de travail des agents ont été axés sur l'amélioration de l'efficacité des contrôles, la coordination des équipes de la surveillance sur le terrain et la sécurité des agents sur le terrain (canaux sécurisés sans limite de portée). L'application AGNET, validée en 2020 et sur le premier

semestre 2021 en situation opérationnelle, a commencé son déploiement national au deuxième semestre 2021. Au-delà de l'acquisition des licences de l'application en elle-même, le projet a nécessité l'achat d'un panel d'accessoires piétons et d'équipements motocyclistes afin de permettre un usage terrain optimum.

La crise sanitaire a impliqué un changement dans l'organisation du travail et a généré un besoin d'adaptation des équipements et des services numériques pour développer le travail à distance. À ce titre, la crise a engendré une accélération de l'utilisation des services de visioconférence. Afin de développer cette offre de service et pouvoir en diversifier les usages, des investissements ont été fait en 2021.

Le système de téléphonie fixe étant obsolète, l'infrastructure doit être remplacée. L'étude initiée en 2019 et poursuivie en 2020 a permis l'achat en 2021 de l'ensemble des matériels et prestations projet associées qui seront mis en œuvre en 2022.

En matière d'infrastructures, un investissement en plateformes pour les projets applicatifs majeurs a été réalisé en 2021, à savoir :

- un travail de refonte de l'infrastructure de la messagerie MERCURE ;
- le démarrage d'homologation au Référentiel Général de Sécurité RGS des applications de la douane qui permet le renforcement de la sécurité de l'écosystème informatique douanier.

Par ailleurs, l'essentiel des investissements réalisés sur les portails en 2021 et 2022 porte sur la refonte de l'intranet douanier afin de proposer aux douaniers un nouveau site centré sur les utilisateurs, axé sur la facilité d'accès à l'information, aux démarches et à la documentation.

Sur le portail institutionnel, quelques évolutions ont porté sur l'amélioration de l'accessibilité, la protection des données et l'assistance institutionnelle (Info Douane Service).

Enfin, dans le cadre de son programme de valorisation des données, la douane a poursuivi en 2021 le déploiement de sa plateforme Data et a pu en extraire les premières retombées en termes de valeur ajoutée. L'année a été marquée par la mise en production de 6 cas d'usage de valorisation de la donnée et la mise en œuvre de chaînes de traitement à destination de la Commission européenne.

L'année 2022 poursuivra l'élan de 2021, à la fois en matière de consolidation de la plateforme Data ainsi que de déploiement de nouveaux cas d'usage métier et de chaînes de traitements.

C. Fonctionnement « métier » : 2,95 M€ en AE et 4,38 M€ en CP

- Il s'agit du renouvellement du parc de véhicules, soit +0,45 M€ en AE et + 1,88 M€ en CP par rapport à la prévision en PAP 2021.

3) Dépenses d'intervention (1,05 M€ en AE et 1,01 M€ en CP)

La subvention annuelle versée à l'établissement public administratif de la Masse des Douanes s'est élevée à 0,5 M€. Par ailleurs, la Douane a participé au financement de plusieurs organisations internationales, principalement l'Organisation mondiale des douanes (OMD), à hauteur de 0,51 M€ en AE et CP. Ces dépenses sont conformes aux prévisions inscrites dans le PAP 2021.

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Justification au premier euro

ACTION**08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac**

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac		86 508 000 91 846 318	86 508 000 91 846 318		86 508 000 91 830 686	86 508 000 91 830 686

Cette action regroupe l'ensemble des dépenses d'intervention pour le soutien et la transformation du réseau des débiteurs de tabac.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	86 508 000	91 846 318	86 508 000	91 830 686
Transferts aux entreprises	86 508 000	91 846 318	86 508 000	91 830 686
Total	86 508 000	91 846 318	86 508 000	91 830 686

1) Les aides destinées à compenser la perte d'activité et/ou à soutenir l'activité (43,12 M€ en AE/CP)

Elles comprennent :

- la remise transitoire, conçue pour compenser l'impact de l'augmentation des prix des produits des tabacs sur le niveau des ventes des débiteurs de tabac d'un trimestre par rapport au trimestre de l'année précédente (27,06 M€ en AE et CP) ;
- la remise compensatoire, destinée à compenser la perte de rémunération des débiteurs de tabac dont le point de vente est affecté, principalement du fait de leur situation géographique, par des achats de tabac au détail réalisés en dehors du territoire métropolitain, notamment frontaliers (2,09 M€ en AE et CP) ;
- le complément de remise, non lié aux protocoles successifs avec les débiteurs de tabac, est alloué lorsque le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 400 000 € (13,97 M€ en AE et CP).

2) Les aides à la transformation de l'activité des buralistes (24,12 M€ en AE et 24,22 M€ en CP)

Elles comprennent :

- le fonds de transformation, afin d'accompagner la profession dans la mutation de son activité vers un modèle de nouveau commerçant de proximité (17,56 M€ en AE et 17,66 M€ en CP) ;
- la prime de diversification d'activité, ciblée sur les débiteurs de tabac implantés dans les communes rurales, les départements en difficulté et frontaliers et les quartiers sensibles, pouvant justifier d'une offre de 5 services et sous condition d'un chiffre d'affaires inférieur à 300 000 € (6,56 M€ en AE et CP)

3) Les autres aides (24,67 M€ en AE et 24,65 M€ en CP)

- l'aide à la sécurisation des débiteurs de tabac (24,22 M€ en AE et 24,20 M€ en CP) ;

- l'aide à la cessation d'activité (IFA) : 0,45 M€ en AE et CP.

Des dépenses concernant des remboursements, sous forme de rétablissement de crédits, sont venues diminuer la consommation (-0,05 M€ en AE et -0,16 M€ en CP).

De manière générale, malgré un contexte sanitaire dégradé, le niveau de consommation des aides aux débiteurs de tabac a progressé de l'ordre de 10 M€ entre 2020 et 2021.

L'écart entre la prévision de dépenses et l'exécution s'explique par une forte augmentation des aides de compensation à la perte d'activité (+ 9 M€) et notamment sur la remise transitoire (RT). Créée en 2018 pour compenser les augmentations de fiscalité programmées dans le cadre de la trajectoire fiscale, la remise transitoire est versée à chaque buraliste éligible à la fin d'un trimestre échu. Les évolutions très atypiques du marché du tabac en 2020 ont bouleversé le fonctionnement du dispositif, calibré pour soutenir l'activité des buralistes les plus fragiles enregistrant habituellement des pertes de chiffres d'affaires dont, par exemple, ceux situés en zone frontalière. Selon un fonctionnement erratique, le marché du tabac a connu plusieurs mois de hausses importantes des ventes en volume en 2020 avant d'enregistrer plusieurs baisses conséquentes au cours du premier semestre 2021. Ces variations importantes et imprévisibles ont mécaniquement gonflé les montants de remise transitoire dus aux buralistes au titre des deuxième et troisième trimestres 2021. L'aide, initialement budgétée pour 12 M€ AE=CP, a été finalement exécutée à 27 M€ AE=CP. Faute de disponible budgétaire et de trésorerie pour couvrir cette sur-exécution substantielle de la remise transitoire, la douane a sollicité et obtenu une ouverture de crédits en loi de finances rectificative.

Concernant les dossiers transmis dans le cadre du fonds de transformation, ils ont généré une dépense de 17,6 M€, conformes aux prévisions inscrites dans le PAP 2021 (17 M€). L'écart entre 2020 et 2021 se justifie par une prise en compte concrète des mécanismes de l'aide par la profession des débiteurs de tabacs ainsi que par le travail de communication réalisé par la confédération des débiteurs pour promouvoir ce dispositif.

L'aide à la sécurisation a généré une dépense de 24,2 M€, conforme également aux prévisions du PAP (25 M€).